

**Pour un Québec où prédomine le français :  
Rassembler, penser et agir autrement et  
construire ensemble la différence québécoise**

**Mémoire présenté par**

**Jean-François Lisée**

**à la Commission des États généraux sur la situation et  
l'avenir du français**

**à Montréal**

**le lundi 11 décembre 2000**

*« Au milieu d'un océan d'hommes et de femmes de langue anglaise,  
le français n'a de chance de survivre que s'il devient synonyme d'audace,  
de culture, de civilisation et de liberté. »  
Jean-Charles Harvey, 1945*

## Table des matières :

### Avant-propos

#### **Le Québec linguistique de l'an 2000 : un équilibre que personne n'applaudit** 5

- a) Un affrontement qui s'est mué en œuvre bipartisane 5
- b) Une réalité linguistique remarquable, occultée par la crainte de l'avenir 6
- c) Constat et comprendre la méfiance, pour la surmonter 8

#### **I – Préciser l'objectif, rassembler les Québécois** 9

- a) La prédominance du français : un concept rassembleur collé sur le réel 10
- b) Pour assurer demain la sécurité linguistique, préserver l'équilibre d'aujourd'hui 13
- c) L'équilibre de la langue d'usage au Québec depuis 10 ans 13
- d) L'île de Montréal et la RMR, deux découpages imparfaits, mais deux unités de mesure utiles 15
- e) Établir explicitement l'équilibre comme étant de notre intérêt collectif 17
- f) L'équilibre linguistique d'un Québec à prédominance du français: un projet qui peut être vraiment commun 18

#### **II – Comprendre pour agir : l'exigence de lucidité** 19

- a) Les vrais acteurs de l'équilibre : les mouvements de population 19
- b) L'avenir démographique du Québec, indissociable de son avenir linguistique 20
- c) L'immigration actuelle, garante de l'équilibre linguistique ? 23
  - 1. Au point d'entrée : la répartition linguistique certaine 25
  - 2. L'enseignement secondaire : l'impact direct de la Charte de la langue française 26
  - 3. L'enseignement collégial : l'impact du libre choix 26
  - 4. Le libre choix à l'université 27
  - 5. Sur le marché du travail 27
  - 6. La langue d'usage public 28
  - 7. Les couples mixtes et leurs enfants 28
  - 8. Le rôle de l'identité 29
  - 9. La résultante : les transferts linguistiques 30
  - 10. La tendance globale des années 90 32
  - 11. L'impact linguistique des départs 33

<b>III – Pour préserver l'équilibre : construire la différence québécoise</b>	<b>36</b>
a) Au point d'entrée : davantage d'immigration, davantage réfléchi	37
1. Vérifier d'abord l'équilibre de la langue d'usage au point d'entrée	37
2. Augmenter l'immigration, mais maximiser les chances d'intégration	38
b) Enseignement : redessiner les frontières et les passerelles linguistiques	42
1. L'enseignement collégial : une clé pour la prédominance du français	43
2. À l'Université, approfondir le double ancrage Europe/Amérique	44
3. L'enseignement primaire et secondaire anglophone : briser le dogme	45
c) Retenir nos jeunes, et ceux qu'on accueillera	46
d) Faire du Québec un paradis des familles	49
1. Donner du temps aux parents québécois qui en veulent	51
2. Faire du Québec l'endroit en Amérique où le « coût de la vie familiale » est le moins élevé	52
e) Agir sans détour contre l'étalement urbain linguistique	54
<b>IV – L'équilibre linguistique québécois, le gouvernement canadien et le monde</b>	<b>56</b>
a) La prédominance du français, le 10% manquant	56
b) Des politiques d'immigration et de population à deux vitesses	58
c) Sur la scène internationale, faire de la diversité un combat pratique	60
d) Simplifier le français, mission impossible ?	61
e) Conforter l'identité québécoise : créer une citoyenneté québécoise	62
<b>V – Conclusion</b>	<b>64</b>
<b>VI – Relevé des conclusions et des principales recommandations</b>	<b>67</b>

*Nota bene* : ce mémoire est également disponible sur la toile, au site [www.vigile.net/auteurs/l/liseejf.html](http://www.vigile.net/auteurs/l/liseejf.html)

## **Avant-propos**

### **Le Québec linguistique de l'an 2000 : un équilibre que personne n'applaudit**

#### **a) Un affrontement qui s'est mué en œuvre bipartisane**

Je voudrais préfacier mes commentaires, analyses et recommandations par quelques observations sur la difficulté que représente, pour les Québécois de tous horizons linguistiques, chaque nouvelle révision de la politique linguistique au Québec.

Des années 60 à aujourd'hui, la politisation, inévitable, de chacune des étapes de la construction de la politique linguistique a fortement divisé le public québécois sur des lignes de fracture à la fois linguistiques et politiques. Jamais un changement important n'a fait consensus dans la société québécoise, ni même à l'Assemblée nationale, au moment de son introduction. Au contraire, chaque fois, le parti formant l'opposition proclamait son intention de démanteler la mesure que le gouvernement en place introduisait. Une fois au pouvoir cependant, il agissait non pour faire table rase, mais pour corriger, aménager, améliorer le travail du gouvernement précédent.

C'est un processus bipartisan dont on n'a pris que récemment la mesure, et que notait le premier ministre Lucien Bouchard dès son discours du théâtre Centaur, en mars 1996 : « Fondamentalement, sur la question linguistique, nous avons ici une société démocratique s'efforçant de résoudre un problème unique et épineux et qui arrive à se doter d'une œuvre commune, avec le temps et la contribution des deux grands partis politiques. »

Les membres de la Commission doivent noter qu'ils tiennent leurs travaux au moment où, pour la première fois dans l'histoire récente du Québec, la somme des décisions législatives et judiciaires précédentes fait consensus au sein de l'Assemblée nationale et des principaux représentants de la société civile, à quelques détails d'application près. Ils ont la responsabilité de tableer sur cet acquis encore fragile, de le consolider, et d'en faire l'assise des mesures nouvelles qu'ils entendent proposer.

## **b) Une réalité linguistique remarquable, occultée par la crainte de l'avenir**

De même, la situation linguistique telle qu'elle est vécue dans le Québec réel et dans le Montréal réel est pour l'essentiel jugée positivement par la plupart des Québécois de tous horizons linguistiques et politiques.

Sur les grands enjeux, ce qui hante les Québécois que vous avez écoutés ces dernières semaines, ce n'est pas la réalité linguistique du Québec d'aujourd'hui, mais la réalité appréhendée du Québec de demain.

Il s'est développé au Québec un triple sentiment d'insécurité.

Insécurité de la majorité francophone, motivée par son statut de groupe minoritaire au Canada et sur le continent, alimentée par la globalisation d'une part et par la crainte de devenir minoritaire à Montréal d'autre part, de perdre donc, demain, une partie du terrain difficilement gagné depuis trente ans.

Insécurité de la minorité anglophone, ensuite, qui a vécu un exode significatif de sa population depuis 1960; qui continue de voir partir plusieurs de ses membres, surtout des jeunes ; qui craint donc, à terme, pour la vitalité de sa communauté et qui présume que ses droits seront restreints par chaque nouvelle initiative linguistique.

Insécurité des communautés autres que francophone et anglophone, finalement, doublement minoritaires, tiraillées entre leurs identités complexes et les attentes des sociétés d'accueil québécoise et canadienne, manœuvrant dans un contexte politique et linguistique singulier – pour ne pas dire déroutant – et se sentant visées par l'ensemble des débats sur les transferts linguistiques qu'elles font ou ne font pas dans la direction souhaitée par les uns et par les autres.

Ces insécurités, réelles et, on le verra plus loin, au moins partiellement justifiables, ont malheureusement pour conséquence d'occulter la remarquable réalité québécoise du tournant du siècle. L'équilibre actuel, sur l'ensemble du territoire québécois, dans la région de Montréal et sur l'île de Montréal même, permet au Québec de vivre une expérience linguistique unique, fructueuse, créatrice et généralement harmonieuse.

Une expérience où s'affirme la prédominance du français au point que la langue officielle du Québec est désormais utilisée comme langue publique par la moitié des allophones – y compris, selon une étude récente, par les enfants allophones éduqués en français, parlant français entre eux dans les cours de récréation montréalaises<sup>1</sup>.

Une expérience où la communauté anglophone détient toujours, du moins dans la région montréalaise, une masse critique suffisante pour soutenir plusieurs institutions dynamiques et en planifier de nouvelles.

---

<sup>1</sup> McAndrew, Marie et Calvin Veltman, Francine Lemire, Josefina Rossell, *Concentration ethnique et usages linguistiques en milieu scolaire*, Montréal, Immigration et Métropoles, juin 1999, 171 pages.

Une expérience où les allophones montréalais sont suffisamment nombreux pour ajouter à la métropole plusieurs couleurs culturelles qui ne sont ni passéistes, ni folkloriques mais offrent, pour reprendre les mots de l'essayiste Marco Micone, « un modèle de cohabitation cosmopolite harmonieuse, à mi-chemin entre l'intégration et le repli ethnique, où la notion de société d'accueil est aussi floue que celle de culture d'origine des immigrants ». Ce qui permet, poursuit-il, « le développement d'une italianité typiquement montréalaise à nulle autre pareille, de même qu'une manière de vivre grecque et portugaise d'ici<sup>2</sup> ». On pourrait ajouter : juive, haïtienne, jamaïcaine, chinoise, libanaise, etc.

Une expérience qui fait du Québec la société la plus bilingue en Amérique du Nord, la moitié de sa population active pouvant s'exprimer en français et en anglais, proportion qui atteint 63% à Montréal. Le Québec est aussi deux fois plus *trilingue* que le reste du Canada, ce qui contribue à en faire une des sociétés les plus ouvertes qui soit (la cinquième économie la plus exportatrice au monde) et la place dans une enviable position dans la nouvelle économie du savoir (Montréal étant désormais la première destination universitaire sur le continent).

Une expérience qui fait de la métropole le lieu d'un véritable métissage linguistique au niveau individuel et familial. Le nombre de couples mixtes a explosé en 25 ans : plus du tiers des anglo-québécois vivent désormais dans des couples mixtes avec des francophones (29%) ou des allophones, soit le double d'il y a 25 ans. La proportion d'allophones en situation de couples mixtes a également presque doublé au total, la proportion de couples allophones/francophones augmentant de deux fois et demi en 25 ans<sup>3</sup>. Chez les couples plus jeunes, la mixité est encore plus forte.

Nous avons donc dépassé le cap de la dichotomie, de l'opposition primaire français/anglais. Dans les foyers du Québec, des jeunes francophones, anglophones et allophones se font les actifs fossoyeurs des deux (trois?) solitudes en célébrant leurs unions et en mettant au monde une nouvelle génération aux racines entremêlées.

Ces tendances augmentent à la fois la complexité et la volatilité de la situation linguistique québécoise. Elles nous obligent à penser autrement.

Produire une politique linguistique en l'an 2000 sans intégrer ces données capitales, ce serait tourner le dos à la réalité, donc se condamner à l'échec. Produire une politique linguistique unidimensionnelle, ce serait réfléchir selon les termes d'un siècle révolu.

---

<sup>2</sup> Micone, Marco, « De voleurs de jobs à voleurs de langue – le français n'est pas en péril », dans *Le Devoir*, 16 octobre 1999, p A11.

<sup>3</sup> Dans Statistique Canada, *Nouvelles perspectives canadiennes – Les langues au Canada, Recensement de 1996*, Ottawa, 1999. Chiffres tirés des tableaux des pages 76 et 83.

### **c) Constaté et comprendre la méfiance, pour la surmonter**

Préoccupées chacune par son avenir linguistique, par la crainte d'être demain victime de déclin ou d'ostracisme, les communautés linguistiques du Québec de l'an 2000 ne célèbrent pas la réalisation collective que constitue l'équilibre atteint. Elles se privent ainsi d'un point de départ positif, rassembleur et mobilisateur pour l'ensemble de leurs citoyens.

Dans cet esprit, toute révision de la politique linguistique doit se dérouler dans un climat qui minimise les craintes de chacun, sachant qu'on ne peut les éliminer et sachant qu'il faut bien que le gouvernement, d'un parti ou d'un autre, initie le processus, avec le cortège de réactions d'opposition que cela suscite.

Or, toutes les précautions possibles n'ont pas été prises cette fois-ci. Ainsi, il aurait été nettement préférable que l'annonce de la création de cette Commission soit très clairement dissociée de toute activité ou échéancier partisans, ce qui n'a pas été le cas. Le gouvernement aurait été bien avisé d'adopter pour cette Commission un libellé et un mandat qui fassent en sorte qu'elle se penche sur « la situation et l'avenir *des langues au Québec* » et pas seulement de la langue française. Cette recommandation plurielle lui avait été faite entre autres par Michel Venne, éditorialiste du quotidien *Le Devoir*.

Cependant ces imperfections peuvent être surmontées et, une fois notées, il appartient aux membres de la Commission – qui n'y sont pour rien – de faire d'eux-mêmes la correction. D'autant qu'ils sont invités dans l'intitulé même de leurs travaux à se pencher sur deux éléments : « la situation » et « l'avenir ». Ce découplage permet à la Commission de célébrer ce qui doit l'être (la situation) et de proposer des moyens de prolonger cette célébration dans le temps (l'avenir).

Mon intention centrale est de contribuer à la réflexion de la Commission en ce sens.

## I – Préciser l’objectif, rassembler les Québécois

Il est absolument impératif que la Commission établisse rapidement l’objectif linguistique que doit viser le Québec d’aujourd’hui pour les premières décennies du nouveau siècle. Cet objectif doit être à l’image de ses réussites linguistiques actuelles.

Il s’agit, à mon avis, d’identifier l’équilibre nécessaire, jamais complètement figé dans le temps, entre le français, langue officielle et publique dominante, et les autres langues, au premier chef l’anglais, dans le contexte d’une globalisation portée par une *lingua franca* anglophone qui n’est pas notre langue commune.

Dans ce contexte, et pour l’avenir prévisible, le Québec ne pourra jamais remettre son avenir linguistique aux lois du marché linguistique nord-américain. On sait quel sort le rapport de forces linguistique du continent continue de réserver au reste de la francophonie nord-américaine.

De même, le Québec ne peut ni ne doit chercher à devenir « aussi français que l’Ontario est anglaise » comme on l’entend parfois. Cela ne reflète ni qui nous sommes ni ce que, pour la plupart, nous aimons et voulons être.

Le Québec ne doit pas non plus chercher à intégrer la totalité de ses allophones au français langue d’usage à la maison. Il doit reconnaître au contraire que la permanence sur son territoire d’une proportion raisonnable d’individus qui retiennent leur langue d’origine – en plus de pratiquer la langue commune – est un atout social, culturel, économique. Cela vaut également pour les langues autochtones, dont le taux de rétention est plus élevé au Québec qu’ailleurs au Canada.

La révision de notre architecture linguistique ne doit pas non plus se figer dans des dogmes ou chercher, pour le principe, à revenir aux concepts d’origine ou à des mesures adoptées il y a 25 ans et modifiées depuis par des jugements de Cour ou des amendements législatifs. Elle doit être déterminée par les besoins actuels et futurs, non par les luttes passées.

Comme l’écrit Charles Taylor, « au lieu de chercher une sécurité illusoire dans la belle totalité d’une loi définitive, il serait préférable d’admettre que notre situation nous posera une série de défis sans fin, que nous devons affronter avec la plus grande créativité<sup>4</sup>. »

---

<sup>4</sup> TAYLOR, Charles. « Langue, identité, modernité », dans Conseil de la langue française, *Le français au Québec – 400 ans d’histoire et de vie*, Québec, 2000, pp 352-356.

## **a) La prédominance du français : un concept rassembleur collé sur le réel**

Cela dit, la Commission – et l'Assemblée nationale – doivent dépasser ces généralités et établir pour l'avenir des balises générales facilement compréhensibles et rassembleuses pour les Québécois de tous les horizons linguistiques.

À mon avis, au niveau des principes généraux, le Québec devrait bien sûr réaffirmer que :

1. Le français est la seule langue officielle du Québec
  2. Son objectif est de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires
  3. Son objectif est de faire du français la langue commune des Québécois
- Le gouvernement devrait ajouter dorénavant à ces objectifs le concept clé de *prédominance du français*.

La réalité du français au Québec est et doit demeurer celle d'une langue commune qui occupe la place centrale, mais qui cohabite avec d'autres langues, principalement la langue anglaise.

Cela est vrai dans notre économie : l'extraordinaire succès des produits Québécois sur le continent anglo-américain – le Québec y exporte plus de la moitié de tout ce qu'il produit – et, grâce au dynamisme de ses entreprises, son statut d'employeur de dizaines de milliers d'anglophones du Canada anglais et des États-Unis – 320 entreprises québécoises emploient directement plus de 60 000 citoyens états-uniens –, font de l'anglais une composante incontournable de la vie économique du Québec.

Cette tendance va se renforcer, c'est certain. Il serait désormais illusoire de vouloir faire du français « la seule langue » utilisée dans chacune des composantes d'une entreprise. Cela n'a d'ailleurs jamais été l'objectif de la loi 101. Mais ce qui était vu à l'époque comme des « exceptions » pour des entreprises exportatrices est en train de devenir la norme à l'heure où l'économie québécoise en son entier est exportatrice, à hauteur de 60% de son produit intérieur brut.

Il ne s'agit plus d'imposer le français là où il était absent (bien que ce travail ne soit pas encore terminé). Il s'agit maintenant d'accepter, puis de défendre la prédominance du français dans une portion croissante de la vie économique québécoise.

De même, la force de la recherche technique et scientifique au Québec vient en partie de la capacité d'un très grand nombre d'enseignants, puis de chercheurs, de techniciens

et d'idéateurs de toutes sortes, d'avoir un accès direct aux enseignements et aux travaux de pointe de leurs collègues franco-européens et anglo-américains<sup>5</sup>.

Cela se traduit jusqu'aux niveaux professionnel et technique par les nombreux échanges et stages sur les deux continents et par les centaines d'implantations d'entreprises européennes et américaines au Québec et d'entreprises québécoises en Europe et sur le continent américain<sup>6</sup>. Ce brassage incessant donne au Québec la connaissance et l'originalité requises pour rivaliser avec les sociétés les plus innovantes.

C'est la prédominance du français qui permet ce mélange. D'une part, l'unilinguisme français provoquerait des retards dans l'intégration de concepts anglo-américains dont il faudrait attendre la traduction, d'où une chute de compétitivité; d'autre part, la perte de la prédominance du français priverait graduellement le Québec, et d'abord Montréal, de son avantage comparatif, car elle réduirait le flot d'idées, de méthodes et de produits franco-européens qui n'arrivent nulle part ailleurs en Amérique avec un débit comparable et qui sont un facteur essentiel de l'originalité québécoise.

C'est vrai dans notre industrie touristique, bien sûr, en plein décollage, et qui nécessite un bilinguisme croissant. C'est vrai aussi de notre consommation culturelle : le Québec est le seul endroit au monde qui soit considéré comme un « marché interne » à la fois par les industries culturelles d'Hollywood et de Paris. Le Québécois francophone moyen en semble ravi, lui qui consomme deux heures de télévision anglophone par semaine; lui qui achète le quart des tickets pour des projections cinématographiques anglophones; sans parler de la location de cassettes vidéo, de la consommation de musique populaire, etc. Il s'agit ici de choix individuels, non imposés par l'absence de traduction française. Ils sont l'expression de la volonté des Québécois francophones de se créer un univers culturel à prédominance, mais non exclusivement, francophone.

Bref, par nécessité économique et par choix culturel, les francophones vivent la prédominance du français. Ils ne s'y trompent pas, eux qui réclament un meilleur enseignement de l'anglais à l'école. Cela ne les empêche pas de réclamer aussi,

---

<sup>5</sup> Les chercheurs québécois font deux fois plus de recherche internationale que la moyenne de leurs collègues occidentaux, et lorsqu'ils la font, ils en font à 35% avec des États-Uniens et à 40% avec des Européens. Source : Ministère québécois de la science et de la technologie.

<sup>6</sup> Cette réalité se traduit dans le commerce intra-industriel, qui forme l'épine dorsale de la production de biens: le Québec est la seule région canadienne – et assurément la seule région nord-américaine – à afficher un commerce intra-industriel avec l'Europe et le reste du monde plus important qu'avec les seuls États-Unis. (Source : Proulx, Pierre-Paul. *Les effets de l'Alé et de l'Aléna sur les économies canadienne, québécoise et américaine : examen des études récentes – Rapport à l'Institut de la statistique du Québec*, Montréal, Septembre 1999, 69 pages.) Cela est notamment dû à l'équilibre de l'investissement étranger au Québec : 600 entreprises états-uniennes et 600 entreprises européennes (250 françaises). Cela est finalement vrai en termes de politiques sociales : l'originalité des politiques sociales québécoises en Amérique trahit une influence européenne plus forte qu'ailleurs sur le continent. Depuis 30 ans, plus de 100 000 Québécois et Français ont fait un stage quelconque les uns chez les autres, sans compter le fait que, chaque année, environ 600,000 Français et Québécois séjournent les uns chez les autres, principalement pour le tourisme, mais également pour affaires, pour des conférences, etc. On ne peut trouver deux populations, séparées par un océan, qui s'adonnent à un brassage aussi intense.

partout, la présence sinon la prédominance du français : dans les affiches, les modes d'emploi, les logiciels, et pourquoi pas dans le jeu vidéo lui-même ?

Aucune politique cohérente de défense du français ne peut s'appuyer sur la négation de la réalité de la prédominance du français. Il faut le reconnaître, notamment pour savoir que, cela étant, il existe un point d'équilibre au-delà duquel la situation du français peut devenir précaire. Il est donc impératif que la prédominance du français soit atteinte là où elle ne l'est pas, et jalousement préservée dans toutes les sphères d'activité.

Le concept de prédominance du français a le mérite d'être collé à la réalité, de reconnaître l'existence des communautés minoritaires et d'affirmer, dans son libellé même, l'absence de volonté d'hégémonie de la majorité francophone. On ne peut s'attendre à une adhésion significative des non-francophones à la politique linguistique du Québec s'il n'est pas clairement établi que cette politique ne vise pas à terme, directement ou indirectement, la marginalisation, voire la disparition des autres groupes linguistiques<sup>7</sup>.

Pour l'instant, dans les textes officiels du gouvernement québécois comme dans les documents produits par la Commission, cet objectif non-hégémonique est formulé en termes de respect des droits de la minorité anglophone, donc présenté en quelque sorte en *addendum* aux concepts de « langue officielle » et de « langue commune ».

Le concept de prédominance du français, au contraire, intègre en un seul tenant la réalité objective et l'objectif réel. Il colle à la pratique actuelle de l'application de la Charte de la langue française dans presque tous ses volets. Il faut en faire une règle générale qui, comme toute autre règle, souffre d'exceptions en un sens et dans l'autre, mais qui peut servir à la fois de guide et de garde-fou à tous les intéressés. Le concept a également le mérite de faire largement consensus au Québec, ce qui en ces matières n'est pas négligeable.

Christian Dufour, de l'ENAP, voit juste lorsqu'il écrit que « si l'on ne devait retenir qu'une seule caractéristique pour décrire le Québec d'aujourd'hui et de demain, pour définir la société distincte québécoise au sein du Canada ou en Amérique du Nord, ce serait la suivante : c'est cet endroit où le français est prédominant. En quelque sorte, tout est compris là-dedans. Si on est capable de verrouiller cela, l'avenir du Québec restera ouvert<sup>8</sup>. »

---

<sup>7</sup> Exemple malheureux : sur la question des villes ou arrondissements bilingues des nouvelles villes fusionnées, le gouvernement québécois a eu raison de protéger d'une part les droits acquis et de modifier d'autre part le mode de détermination des villes et arrondissements bilingues pour utiliser le critère de la proportion d'anglophones, et non de non-francophones. Cependant la décision de ne prendre en compte que les anglophones de « langue maternelle », dont le nombre chute plus rapidement que celui de « langue d'usage », peut laisser à penser que l'objectif est la marginalisation, et non la vitalité, de la communauté anglophone. Le fait que ce statut de ville ou d'arrondissement bilingue n'a que peu d'impact sur la réalité linguistique rend ce choix, parce que futile, d'autant plus suspect.

<sup>8</sup> DUFOUR, Christian. *Lettre aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec*, Montréal, Stanké, 2000, p. 54.

## **b) Pour assurer demain la sécurité linguistique, préserver l'équilibre d'aujourd'hui**

Les Québécois forment un peuple à majorité francophone qui veut conserver en son sein le caractère prédominant de cette langue. Une fois cet objectif général affiché, comment mesurer qu'il est effectivement atteint ? Comment se donner des balises propres à orienter nos décisions collectives, à mobiliser et déployer des énergies peut-être considérables, à apporter des changements petits et grands, tout en apaisant l'insécurité linguistique que nos citoyens de la majorité et des minorités ont à fleur de peau ?

D'abord en s'appuyant sur le présent. La convergence des tendances et des pratiques linguistiques atteinte dans le Québec actuel constitue un équilibre avec lequel les Québécois peuvent et aiment vivre. Quel meilleur objectif pour l'avenir que la poursuite de l'expérience, réussie, de la dernière décennie ? Quel meilleur antidote à l'insécurité linguistique que la proposition de reconduire, pour les décennies à venir, la sécurité linguistique atteinte ces dernières années ?

Mais d'abord, comment mesurer cet équilibre ? La Commission a déjà été inondée de chiffres, la science démolinguistique connaissant au Québec une période faste. Je vais moi-même en présenter quelques-uns, mais sous un angle inédit.

## **c) L'équilibre de la langue d'usage au Québec depuis 10 ans**

Le point d'origine comme le point d'arrivée de cet équilibre est la répartition des langues dans la population elle-même. Cette donnée englobe toutes les autres. C'est celle qui doit au premier chef nous préoccuper, nous réjouir, nous rassurer ou nous inquiéter.

Et si l'équilibre actuel est à peu de choses près optimal, voilà le critère qui doit nous guider pour l'avenir : la répartition de la langue parlée à la maison par les Québécois du Québec et de la région montréalaise.

Concrètement, l'État québécois, ni aucun État au demeurant, n'a le pouvoir ni ne devrait rechercher le pouvoir de réglementer la langue que les citoyens parlent à la maison. Il ne peut qu'induire des comportements, ce qui est déjà beaucoup. On sait cependant que l'avenir linguistique du Québec repose, en dernière analyse, sur cette donnée. La langue parlée à la maison annonce à la fois la force première de la langue, son adoption récente ou lointaine, sa transmission en cours à la génération montante, car elle donne une indication de la langue parlée par les enfants de ce foyer, donc un signal pour l'avenir. Elle est plus actuelle et plus inclusive que le critère de langue maternelle, qui est un signal du passé, c'est-à-dire de la langue parlée lorsqu'on était enfant, et qu'on comprend encore, sans nécessairement l'utiliser dans la vie courante ou la transmettre à ses propres enfants. La langue maternelle renvoie également aux « souches » françaises et anglaises, alors que la réalité québécoise et notamment montréalaise est

beaucoup plus mouvante, diversifiée, métissée, riche : plus de 15% des franco-montréalais ne sont pas de « souche » française, près des trois-quarts des anglo-montréalais ne sont pas de « souche » britannique.

Voilà pourquoi :

- Le Québec devrait mesurer dorénavant son succès linguistique en fonction de sa capacité de préserver, au cours des décennies à venir, à peu de choses près l'équilibre linguistique atteint au cours des années 1990.

La proportion de citoyens ayant le français comme langue d'usage a alors atteint un sommet moderne de près de 83%, la communauté anglophone a stabilisé ses effectifs aux environs de 11% et la proportion d'allophones a atteint une masse critique d'environ 6%.

Voici, en détail, la répartition des recensements de 1991 et 1996 pour le Québec et la région métropolitaine dite de recensement de Montréal (RMR):

	Langue d'usage Total Québec 1991-1996	Langue d'usage RMR Montréal 1991-1996
Francophones	83%-83%	70%-69%
Anglophones	11%-11%	19,5%-18%
Allophones	6%-6,5%	11%-12%

J'aborderai dans un instant la problématique de l'île de Montréal comme balise géographique. Cependant il apparaît qu'au cours de ces années, chacune des communautés linguistiques du Québec a atteint une zone de bien-être linguistique et que ce sont établis entre elles, comme rarement auparavant, des liens harmonieux, pour ne pas dire créatifs.

Ces chiffres ne sont évidemment pas des dogmes, mais ils nous indiquent que si l'une ou l'autre des composantes devait s'éloigner trop de ces proportions, l'équilibre risque d'être rompu, et la vitalité de l'ensemble serait mise à risque.

#### **d) L'île de Montréal et la RMR, deux découpages imparfaits, mais deux unités de mesure utiles**

Il s'est fait beaucoup de débats sur l'utilisation de l'île de Montréal comme point de référence, champ de bataille, poumon linguistique, épice de la question linguistique au Québec.

À regarder la carte de la répartition des groupes linguistiques au Québec, il ne fait aucun doute que la majorité absolue des anglophones et des allophones du Québec résident sur l'île, comme il ne fait aucun doute qu'ils sont immédiatement entourés, sur l'île et en couronne, de la majorité absolue des francophones résidant au Québec.

Il est vrai que des centaines de milliers de ces francophones de banlieue viennent travailler « en ville » chaque jour, s'y divertir le soir et la fin de semaine, et « francisent » ainsi l'île qu'ils n'habitent pas. Il est cependant indéniable qu'en regard de la langue de travail, de la langue de l'éducation, de la langue d'usage public et des transferts linguistiques, les allophones habitant l'ouest de l'île sont davantage anglicisés que ceux qui habitent l'est de l'île, que l'île les anglicise globalement plus fortement que la région métropolitaine, et que celle-ci les anglicise davantage que le reste du Québec qui, lui, francise les allophones.

La cohabitation dans la rue, le quartier, les services, commerces et institutions de proximité, a donc un rôle réel, une influence significative sur les tendances. La localisation n'est pas un critère futile : l'augmentation ou la diminution du nombre de quartiers où les francophones sont prédominants ne peut qu'avoir un impact sur la capacité qu'a le Québec d'intégrer un nombre adéquat d'allophones au français, donc de conserver son équilibre global ou métropolitain.

Si on voulait définir une région où la cohabitation immédiate des groupes linguistiques a un impact significatif, il faudrait franchir les ponts, sans toutefois embrasser toute la région métropolitaine de recensement, qui, elle, englobe des populations francophones plus lointaines qui n'ont pour ainsi dire aucun contact significatif avec les non-francophones et qui ne jouent donc aucun rôle dans la dynamique de l'équilibre métropolitain des langues. Les données linguistiques régionales devraient nous conduire à inclure dans un véritable « premier cercle de l'équilibre linguistique » l'île de Laval et une partie de la future grande ville de Longueuil, où plus de 10% mais moins de 25% de la population est non-francophone, ainsi que des villes ou MRC situées à l'ouest et au sud-ouest de l'île, où plus de 25% de la population est non-francophone.

La Commission voudra peut-être se prêter à cet exercice et définir une balise qui se situerait entre les données couramment utilisées pour l'île et celles de la RMR.

Cependant voici les données que nous possédons, qui nous donnent deux mesures de l'équilibre montréalais des années 1990:

	Langue d'usage RMR Montréal 1991-1996	Langue d'usage Île de Montréal 1991-1996
Francophones	69%-70%	57,5%-55,5%
Anglophones	19,5%-18%	26%-25,5%
Allophones	11%-12%	16,5%-19%

Nous savons que les données pour la RMR surestiment la présence des francophones dans ce qui doit constituer le premier cercle de l'équilibre linguistique québécois, celui du véritable lieu de rencontre montréalais. De même, nous savons que les données pour l'île de Montréal surestiment le poids des anglophones et des allophones, car elles excluent Laval et la future Longueuil.

Pour ces raisons, il apparaît que, prises ensemble, ces répartitions de population par langue d'usage nous offrent une fourchette adéquate pour, d'abord, constater l'équilibre actuel et ensuite, fixer des objectifs pour l'avenir.

Pour ce qui est des anglophones et des allophones, leurs proportions respectives dans la RMR donnent une idée juste du poids dont ils disposent pour assurer leur vitalité, donc du poids approximatif dont ils doivent disposer dans l'avenir.

Pour ce qui est des francophones, leur proportion dans l'île de Montréal semble indiquer un seuil plancher, qu'il serait imprudent de franchir dans le sens d'un affaiblissement de la présence de la population francophone.

Il faut être conscient que des variables autres que strictement linguistiques (notamment l'étalement urbain) jouent un rôle clé dans ces évolutions – on y reviendra. Cela dit, on peut difficilement faire moins que conclure avec l'américain Marc V. Levine qu'il « se peut bien que le renforcement du français comme langue publique et langue du travail à Montréal soit suffisant pour en maintenir l'usage à la façon dont l'anglais est la langue véhiculaire dans un contexte multilingue à Toronto, à New York ou à Los Angeles, *mais il est difficile d'imaginer, étant donné la fragilité de la dynamique linguistique à Montréal, comment la baisse du nombre de francophones pourrait avoir un effet bénéfique sur l'avenir du caractère français de la ville*<sup>9</sup>. »

Bref, la simple prudence linguistique doit nous mener à vouloir maintenir une prédominance de la population francophone dans l'île, même si ce doit être à un niveau moindre que dans la région métropolitaine et au Québec.

---

<sup>9</sup> LEVINE, Marc V.. *La reconquête de Montréal*, 1997, Montréal, VLB. Mes soulignés.

## e) Établir explicitement l'équilibre comme étant de notre intérêt collectif

Il en découle que :

- Le Québec devrait affirmer qu'il en va de l'intérêt collectif québécois que la proportion de francophones soit, comme elle l'est actuellement, de plus de 80% au niveau québécois total, d'environ 70% dans la RMR et d'au moins 55% sur l'Île de Montréal et que l'action gouvernementale doit tendre à préserver cette prédominance du français langue d'usage dans la population, à chacun de ces trois niveaux.
- Le Québec devrait affirmer qu'il en va de l'intérêt collectif québécois que la proportion d'anglophones au Québec ne chute pas en deçà de son niveau actuel de 11% globalement, et de sa fourchette actuelle de près de 20% de la RMR jusqu'à 25% sur l'île de Montréal, là où elle puise l'essentiel de son dynamisme, et que l'action gouvernementale doit tendre à préserver cette masse critique sans laquelle la communauté anglophone perdrait de sa vitalité.
- Le Québec devrait affirmer qu'il en va de l'intérêt collectif québécois qu'une proportion significative d'allophones, soit la fourchette actuelle d'environ 10% dans la région métropolitaine et jusqu'à 20% sur l'île de Montréal, retiennent sa langue d'origine à la maison, de façon à perpétuer la diversité culturelle de Montréal et que l'action gouvernementale doit tendre à préserver cette diversité .
- Finalement, le Québec devrait ajouter qu'il en va de l'intérêt national québécois que les nations autochtones québécoises retiennent, transmettent et développent leurs langues et cultures propres et que les politiques gouvernementales doivent tendre à satisfaire ces objectifs.

On aura noté que ces énoncés ont retenu, comme balise, le maintien d'une population majoritairement francophone sur l'île, au nom du principe de prédominance du français et de la simple prudence, mais pas un seuil aussi net pour la proportion d'anglophones et d'allophones sur l'île, sachant qu'ils peuvent se déployer et se redéployer sur l'île et dans sa proximité immédiate au cours des décennies sans que se pose le problème de leur masse critique. C'est leur proportion minimale dans la RMR (à défaut de la création d'une mesure plus utile, comme discuté plus haut) qui est le garant de leur vitalité.

**f) L'équilibre linguistique d'un Québec à prédominance du français:  
un projet qui peut être vraiment commun**

Fixer comme objectif linguistique pour le Québec la préservation de l'équilibre actuel aurait une conséquence immédiate : chaque groupe linguistique y trouverait son intérêt, chaque groupe linguistique serait incité à contribuer aux discussions, aux propositions, visant à maintenir sa propre vitalité et, accessoirement, celle des autres groupes.

Pour la première fois, nous pourrions intéresser chaque groupe à l'intérêt de l'autre, puisque chacun saurait que rien ne doit affaiblir sa propre communauté. Nous poserions les conditions d'un projet commun, de la sortie de la crispation et des dogmes, de l'ouverture d'un dialogue mutuellement avantageux.

Toujours, la discussion sera semée d'embûches – notamment en ce qui concerne le niveau acceptable de prédominance du français, ou son seuil critique, comme le démontrent les débats autour de l'affichage commercial. Cependant ces tensions seront beaucoup moindres que celles, existentielles, qui ont traversé les communautés linguistiques du Québec depuis 40 ans et qui peuvent encore demain, si on n'y prend garde, les déchirer.

## **II – Comprendre pour agir: l'exigence de lucidité**

Ce mémoire n'entend pas embrasser tous les aspects de la politique linguistique, ni chacun des éléments du mandat de la Commission. Cependant on s'étonne parfois, au fil des débats sur la politique linguistique, de l'énergie investie sur des aspects somme toute secondaires de notre réalité, alors qu'échappent à l'examen des éléments absolument fondamentaux.

Il me semble impératif, dans la définition de politiques propres à préserver l'équilibre linguistique actuel, de bien saisir les variables lourdes qui nous y ont menés, et celles qui travaillent soit pour nous y maintenir, soit pour nous en éloigner.

### **a) Les vrais acteurs de l'équilibre : les mouvements de population**

Il y a des vérités parfois désagréables, mais que l'exigence de lucidité nous oblige à prendre en compte.

Au premier chef, avant toute politique publique ou législative, les variables qui ont le plus d'impact sur notre réalité linguistique sont les mouvements de population, les migrations, la natalité. Ces mouvements ont eu– et auront si rien n'est fait– des conséquences majeures.

D'abord, un des très grands non-dits de la réalité linguistique québécoise, sa variable la plus importante des dernières décennies, est la suivante :

- Le Québec ne serait pas aussi francophone qu'il l'est aujourd'hui et l'île de Montréal serait très certainement à prédominance anglaise depuis des lustres... n'eût été de l'exode massif des anglophones entre 1960 et l'an 2000. Au total, sur ces 40 ans, plus de 600 000 anglo-québécois ont quitté le Québec pour le reste du Canada, et un nombre inconnu ont émigré aux États-Unis.

Il ne nous intéresse pas ici de savoir si cet exode était évitable ou non, ni d'en départager les responsabilités ou les conséquences économiques, politiques et sociales (il y aurait beaucoup à dire, des deux côtés du bilan). Il est cependant essentiel de reconnaître que ce ne sont pas telle ou telle disposition de la Charte de la langue française, encore moins de la Loi sur les langues officielles, qui furent principalement à l'œuvre dans la formation des équilibres actuels.

De même, plus connue mais étrangement sans grand effet sur l'action gouvernementale, est la variable suivante :

- La réduction de la proportion de francophones sur l'île de Montréal, de 61% en 1971 à 55,5% en 1996, donc sa fragilisation, est principalement due, non à l'augmentation de la population non-francophone ou à l'échec présumé de telle ou telle politique linguistique, mais au départ de ces francophones pour la banlieue, départ favorisé par des politiques gouvernementales québécoises de tous ordres. Pour la seule période de 1986 à 1996, 80% des « départs » de l'île vers la banlieue ont été le fait de francophones.

Ici encore, il nous importe peu de savoir ce qui aurait dû être fait, quand et par qui. Il est cependant intéressant de noter que cette tendance existe toujours et qu'on peut s'y attaquer, sachant que les francophones sont plus sensibles aux politiques qui favorisent soit le départ vers les banlieues, soit le maintien ou le retour à l'île. Le débat en cours sur la fusion des villes de l'île, s'il mène effectivement à une réduction du fardeau fiscal, donc des coûts résidentiels, sera un premier élément positif d'un virage à prendre.

Au-delà de ces deux variables majeures, plusieurs autres ont joué et continueront à jouer un rôle important à l'avenir, si rien n'est fait :

- Même au cours de la relative accalmie linguistique de la dernière décennie, la communauté anglophone du Québec a perdu, de 1986 à 1996, en moyenne 1% de sa population par an, au profit du reste du Canada. Mais il s'agit du solde de la migration. En fait, le Québec perd chaque année 2% de ses anglophones, qui connaissent le Québec, dont la majorité sont bilingues et dont une bonne part ont été formés dans nos cégeps et universités. La moitié d'entre eux sont remplacés par des anglophones venant du reste du Canada, qui sont évidemment les bienvenus mais n'ont pour la plupart pas ces capacités linguistiques ni cette connaissance du Québec.

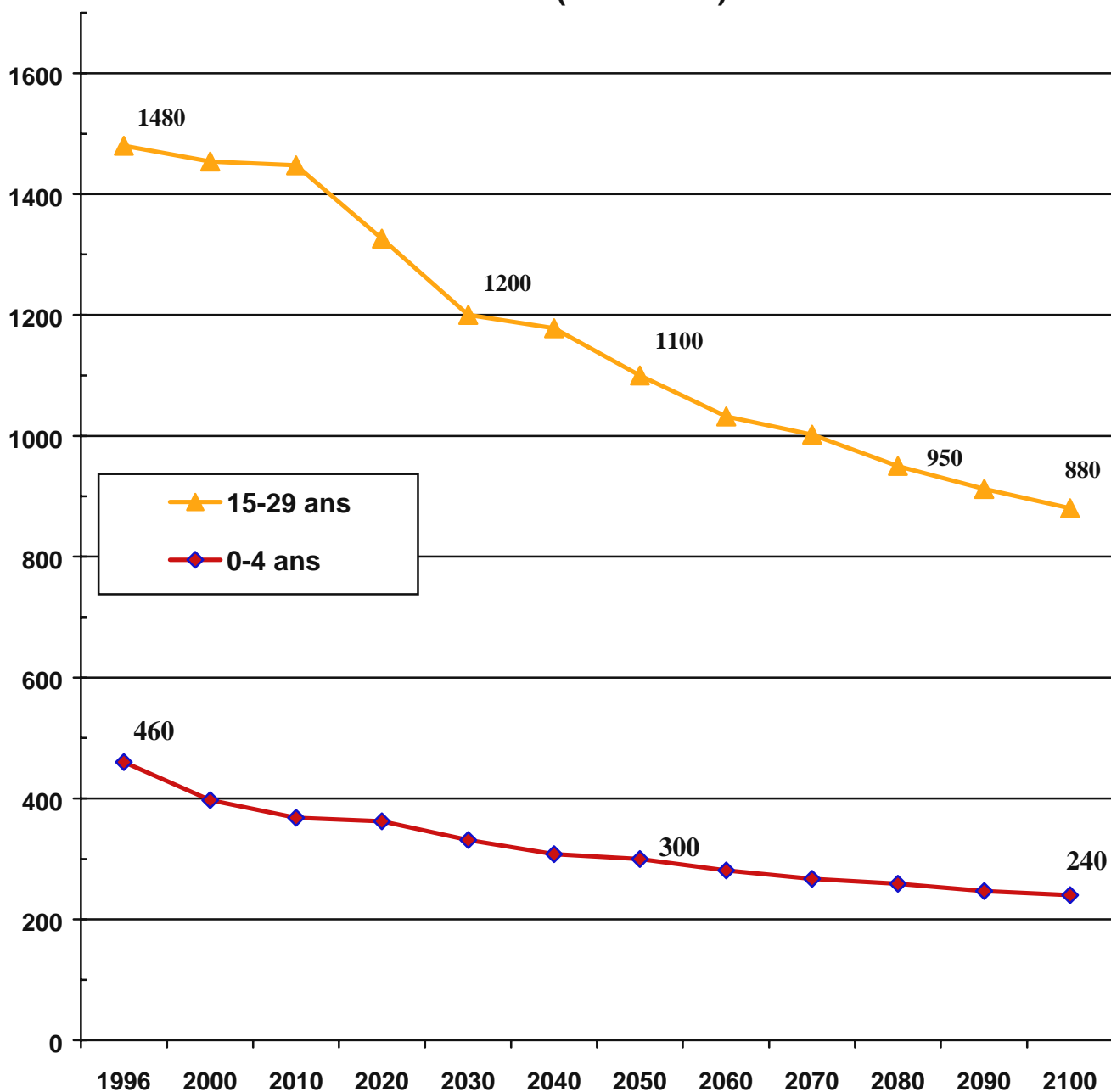
Bref, un prolongement de cette tendance dans le temps aurait un double effet : la vitalité de la communauté anglophone risquerait l'effritement et le Québec ne réussirait pas à retenir une partie des anglophones les mieux à même, à cause de leur formation, de construire le Québec de la prédominance du français et de l'équilibre linguistique.

## **b) L'avenir démographique du Québec : indissociable de son avenir linguistique**

Les tendances démographiques ont également un impact marqué sur notre équilibre linguistique: les francophones et les anglophones du Québec ont maintenant un des taux de natalité les plus faibles en Occident, et qui ne permet pas le renouvellement naturel de leurs communautés de génération en génération. Les allophones québécois, au contraire, ont une natalité supérieure qui assure le renouvellement naturel de leurs communautés.

L'Institut de la statistique du Québec prévoit que le nombre total de Québécois commencera à décroître vers 2030. Mais la décroissance du nombre de jeunes québécois, elle, est déjà commencée, et se poursuivra à un rythme plus que préoccupant :

### Déclin démographique actuel et prévu des jeunes québécois de 0-4 ans et de 15-29 ans 1996-2100 (en milliers)



Source: Institut de la statistique du Québec

Il s'agit de l'hypothèse « moyenne » de l'Institut. Déjà, le ministère de l'Éducation du Québec prévoit que les classes de ses écoles vont graduellement se dégarnir, y compris celles des cégeps et universités. Selon le ministère, dès 2005, il y aura 23 000 étudiants de moins dans les cégeps et universités qu'en 1993. La désertion sera pire en régions : 10% de moins à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Trois-Rivières, 17% à Rimouski, 20% à Chicoutimi. Et ce n'est que le début de la chute.

Mais encore faudra-t-il que les jeunes québécois formés au Québec y restent. Or, toujours selon l'Institut de statistique, on sait que dans la période 1991-1996, 33 600 diplômés universitaires québécois ont quitté le Québec pour le reste du Canada, alors que seulement 19 300 ont fait le chemin inverse, pour une perte nette de 14 230 diplômés<sup>10</sup>. Cela ne nous dit pas combien sont partis à l'étranger.

Tout observateur de la scène états-unienne doit savoir que la croissance de la nouvelle économie américaine provoque une importante pénurie de main-d'œuvre et qu'après une décennie de débat, il y a maintenant consensus, entre Républicains et Démocrates, patronat et syndicats, en faveur de l'ouverture des frontières pour attirer, à très court terme, 100 000 diplômés étrangers supplémentaires, et bien plus que cela encore si la croissance économique se maintient.

Au Québec, l'effet combiné de la qualité de l'enseignement supérieur, de la progression du bilinguisme chez les étudiants francophones et de l'absence de toute politique visant à retenir ces étudiants annonce une augmentation de ces départs. En effet, suivant une volonté parfaitement légitime d'accessibilité aux études, la politique québécoise a maintenu ici les frais de scolarité les plus bas du continent, qui débouchent sur certains des salaires les plus bas du continent. Cependant rien n'empêche un étudiant de profiter, ici, de la générosité social-démocrate québécoise puis, diplôme en mains, d'aller toucher les salaires néo-libéraux de Toronto, New York ou Los Angeles.

Conçue à une époque où la mondialisation n'était pas un facteur essentiel, cette politique ressemblera demain à une excellente recette pour exporter nos cerveaux. Son maintien entraînera pour le Québec des pertes économiques et technologiques bien sûr, des pertes de population jeune et éduquée, et risque de contribuer au déséquilibre linguistique lorsque les diplômés francophones se mettront vraiment de la partie. Dans la mesure du possible, il faut minimiser ce risque, ce qui ne passe pas, disons-le tout de suite, par un bête alignement du Québec sur les pratiques de ses voisins.

---

<sup>10</sup> Institut de la Statistique du Québec, *Données sociodémographiques en bref*, bulletin, Vol 4, No 1, Octobre 1999, p. 3. Ces données ne discriminent cependant pas selon la langue d'usage ou l'âge du répondant. Il est probable que ces départs soient très majoritairement anglophones.

### **c) L'immigration actuelle, garante de l'équilibre linguistique ?**

Sur ce fond de déclin démographique des jeunes, la variable qui agit ces années-ci et pour l'avenir prévisible avec le plus de vigueur sur l'équilibre linguistique est celle de l'immigration.

Le gouvernement québécois vient d'annoncer son intention de faire passer d'ici trois ans de 30 000 à 45 000 par an le nombre d'immigrants qu'il compte recevoir et son objectif de faire passer de 40 à 50% la proportion de ces immigrants qui arrivent au Québec avec « une connaissance du français ».

Une partie des intervenants du débat linguistique semble penser qu'en aménageant correctement la législation québécoise, il sera possible de « franciser » suffisamment d'immigrants pour, au minimum, maintenir l'équilibre actuel. Il ne s'agit pas ici d'enseigner à ces nouveaux Québécois le français, langue seconde, tâche largement accomplie, mais de faire en sorte qu'une proportion suffisante d'entre eux deviennent des francophones en adoptant le français comme langue principale à la maison.

Je l'ai dit plus tôt, la présence d'une proportion significative d'allophones qui conservent, à la maison, leur langue d'origine est un facteur positif que le Québec doit préserver. Cependant, compte tenu de l'apport continu de nouveaux arrivants allophones et de leur enviable taux de natalité, il est certain que leur nombre croît et que la question du transfert linguistique de ceux d'entre eux qui adoptent le français ou l'anglais à la maison est un facteur essentiel du prolongement des équilibres linguistiques actuels.

Le Conseil de la langue française a publié l'an dernier des prévisions démologiques troublantes. Comme toute prévision, elles sont soumises à une critique légitime. Il m'a semblé nettement plus sûr d'interroger le passé récent afin de constater comment, au cours de la dernière décennie, donc après 20 ou 25 ans de législation linguistique, on a pu compter sur la politique actuelle d'immigration pour atteindre cet objectif.

Plus important encore que la date anniversaire de la loi 22 ou de la loi 101 dans cette affaire est le renversement observé dans la provenance des immigrants qui s'installent dans la métropole. Si on fait exception de la situation des Québécois d'origine italienne, à l'histoire très spécifique, on se rend compte qu'avant 1971, seulement 9% des immigrants provenaient de pays latins ou d'anciennes colonies françaises, constituaient donc des « francotropes » plus enclins à se franciser qu'à s'angliciser. Depuis 1971, plus de 75% sont de cette catégorie. La tendance est complètement inversée mais n'est pas à proprement parler récente.

Donc, depuis 30 ans, la catégorie « allophone », jusqu'alors très marquée par des vagues d'immigration plutôt « anglotropes » ou poussée par l'Histoire vers l'anglais, est ressourcée par un flot continu de « francotropes », flot que le gouvernement québécois entend augmenter de 50% d'ici quatre ans et pour l'avenir.

Voyons, non avec des projections mais avec une dizaine d'indicateurs observés dans les années 1990 et grâce aux toutes dernières données disponibles, comment ce flot

contribue, ou non, à maintenir l'équilibre linguistique dans la RMR et dans l'île de Montréal, les deux balises mentionnées plus haut.

Le choix des années 1990 comme objet d'analyse est délibéré : c'est bien sûr pendant cette décennie que s'est installé, à mon avis, un équilibre linguistique optimal. Mais cette décennie est surtout postérieure aux grands chambardements linguistiques, elle constitue donc une période de relative « vitesse de croisière » des tendances, dont l'observation est par conséquent plus révélatrice que celle de toute la période 1970-2000.

Tous les indicateurs disponibles ne sont pas d'égale importance. Cependant leur accumulation tout au long du parcours des allophones québécois, de leur point d'entrée sur le territoire jusqu'à leur transfert linguistique ou leur migration hors du Québec, offre un portrait qui, s'il ne dit pas toute la vérité, ne peut guère s'en éloigner.

Selon quel critère devons-nous juger du succès, ou de l'échec, du processus d'intégration linguistique des allophones qui s'intègrent linguistiquement à la majorité francophone ou à la minorité anglophone ? De toute évidence, il faut que cette intégration se fasse, *grosso modo*, dans le respect de la répartition actuelle des populations francophones et anglophones.

Encore faut-il s'entendre sur le niveau de l'équilibre actuel. Dans le reste du Canada, 99,6% des allophones qui s'intègrent linguistiquement font leur transfert vers la langue majoritaire du lieu, l'anglais. Certains pensent que la même mesure devrait s'appliquer au Québec pour le français. Je ne partage pas de cet avis. D'autres pensent qu'il faut utiliser la répartition linguistique du Québec tout entier, qui compte, lorsqu'on retire les allophones du calcul, 88% de francophones et 12% d'anglophones<sup>11</sup>. Dans cette hypothèse, si moins de 88% des transferts linguistiques se font vers le français, il y a affaiblissement de la majorité. Cette proportion est trop éloignée de la réalité métropolitaine montréalaise, et du rapport de forces qui y fait la richesse linguistique et culturelle du Québec d'aujourd'hui.

Ce sont les équilibres métropolitains qu'il faut préserver, car c'est là que tout se joue. Tel que noté plus haut, la répartition linguistique de la Région métropolitaine de recensement (RMR) d'une part et celle de l'Île de Montréal d'autre part fournissent une fourchette de l'équilibre à préserver. Ce sont les deux bornes, collées sur le réel, à retenir.

Ainsi, pour reconduire les équilibres observés, il faudrait que ceux des allophones qui font un transfert linguistique le fassent, dans la RMR, selon une répartition proche du rapport de population francophone/anglophone, soit environ 78% vers le français et 22% vers l'anglais; il faudrait, sur l'île, qu'elle soit d'environ 69%/31%.

---

<sup>11</sup> On l'a vu, il y a au Québec 83% de francophones, 11% d'anglophones et 6% d'allophones. Cependant, si on veut savoir comment doivent se répartir adéquatement ceux des allophones qui abandonnent leur langue d'origine, il faut reporter sur 100% les portions francophone et anglophone, ce qui donne respectivement 88% et 12%. Le même calcul est utilisé pour la RMR et l'Île de Montréal.

Pour faciliter la lecture, les résultats qui suivent sont présentés en fonction de la proportion requise de français.

Si, pour un indicateur donné, la répartition est exactement fidèle à l'équilibre visé, le chiffre indiqué sera « 0 ».

Si le phénomène observé est plus favorable au français que nécessaire, il sera précédé d'un « + » pour signifier l'écart positif. *A contrario*, un « - » signifie l'écart négatif.

Le chiffre lui-même représente le nombre de points de pourcentage d'écart par rapport à l'équilibre désiré.

Dans les cas, assez nombreux, où existent plusieurs données sur la décennie 90, la tendance observée est indiquée.

### 1. Au point d'entrée : la répartition linguistique certaine

Une partie des immigrants qui choisissent le Québec n'ont ni à être « francisés » ni « anglicisés » car ils ont déjà, au point d'entrée, le français ou l'anglais comme langue d'usage. Malheureusement, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ne compile pas ces données au point d'entrée, ni n'utilise ce critère dans sa sélection de nouveaux immigrants. Cependant on peut l'établir, *a posteriori*, au moment du recensement.

Pour les 100 000 immigrants installés au Québec entre 1991 et 1996 dont la langue d'usage était déjà le français ou l'anglais (et qui forment 40% de l'ensemble) voici comme la répartition se compare à nos points d'équilibre<sup>12</sup> :

ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
- 13%	- 7%

TENDANCE 90: POSITIVE. Le déficit pour le français est moindre que celui enregistré pendant la période 1986-1991 : il s'établissait alors respectivement à -23% et -13%.

---

<sup>12</sup> Source : Chapitre « Le comportement démolinguistique récent », dans Termote, Marc, Conseil de la langue française, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Implications pour le français langue d'usage public*, 1999, données tirées du tableau 5.

## 2. L'enseignement secondaire : l'impact direct de la Charte de la langue française

Depuis 1977, les enfants des immigrants sont assujettis à l'obligation de fréquenter l'école française jusqu'à la fin du secondaire. Il faut savoir cependant que les enfants allophones ne sont pas tous assujettis à cette obligation, un bon nombre (21%) étant issus de familles ayant acquis, avant 1977, le droit à l'éducation en anglais. Cette proportion varie avec le temps et les nouvelles entrées d'immigrants. Voici ce que donne la répartition des jeunes allophones du Québec dans le système d'éducation primaire et secondaire, en regard des équilibres linguistiques actuels, selon les données de 1999 du Ministère québécois de l'Éducation :

ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
+ 1%	+ 10%

TENDANCE 90: STABLE. Les proportions favorables au français ont légèrement augmenté pendant la première moitié de la décennie, mais sont stables depuis l'année scolaire 1994-1995<sup>13</sup>.

## 3. L'enseignement collégial : l'impact du libre choix

L'obligation de poursuivre des études en français cesse aux portes de l'enseignement post-secondaire. Les allophones choisissent alors librement le régime linguistique de leur éducation supérieure. Le ministère de l'Éducation ne publiant pas de données par région, j'ai utilisé pour nos deux calculs les données disponibles pour l'ensemble du Québec, sachant qu'elles sont donc légèrement plus favorables au français qu'en réalité.

a) Voici la répartition des allophones pris dans l'ensemble, au niveau collégial, eu égard à nos points d'équilibre :

ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
- 37%	- 28%

TENDANCE 90: NÉGATIVE. La proportion d'allophones choisissant l'enseignement collégial en français s'était améliorée pendant la première moitié de la décennie, passant de 40,5% en 1990 à 45% en 1995, mais a complètement perdu ce gain depuis, se retrouvant à 40,5% en 1999.

---

<sup>13</sup> Le MEQ ayant des statistiques pour l'île de Montréal, mais pas pour la RMR, nous avons appliqué à la RMR les chiffres disponibles pour l'ensemble du Québec, ce qui devrait y surestimer légèrement la force du français. Cependant la proportion semble stable, à 79%, sur tout le territoire. Source : Toutes les données sur l'éducation sont tirées de MEQ, *Bulletin statistique No10*, mars 1999 et mise à jour 2000 par la Direction des statistiques et des études qualitatives du MEQ.

b) Il est intéressant de suivre spécifiquement à la trace les choix des allophones ayant reçu un enseignement secondaire en français, puis faisant un choix au niveau collégial :

ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
- 24%	- 15%

TENDANCE 90: NÉGATIVE. Sur la décennie, on observe un recul constant du choix du français chez ces allophones éduqués en français : ils étaient 71% à faire le choix du cégep français en 1990, ils ne sont plus que 54% en 1999.

#### 4. Le libre choix à l'université

Presque 10 000 allophones québécois sont inscrits dans les universités québécoises. Le MEQ ne tient que des données québécoises totales, qui surestiment donc un peu la force du français en regard de nos points d'équilibre :

ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
- 30%	- 21%

TENDANCE 90: STABLE. Pendant la première moitié de la décennie, la proportion d'étudiants allophones ayant choisi l'université francophone est passée de 40 à 48%, et est restée stable depuis 1994.

#### 5. Sur le marché du travail

Dans son enquête sur la langue d'usage public au Québec réalisée en 1997, le Conseil de la langue française a vérifié pour la première fois dans les années 90 la langue de travail des allophones, critère qui exclut donc les retraités<sup>14</sup>. Le Conseil n'a publié de résultats que pour la RMR, que j'applique ici à nos deux balises. Il s'agit de la proportion d'allophones qui utilisent le français de façon significative au travail (plus de 40% du temps, le reste étant consacré presque exclusivement à l'anglais) et de façon prédominante (plus de 60% du temps) :

	ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
Plus de 40% du temps	- 18%	- 9%
Plus de 60% du temps	- 34%	- 25%

TENDANCE 90: INCONNUE. Il s'agit de la seule mesure existante pour les années 90.

---

<sup>14</sup> Conseil de la langue française, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997, Rapport de recherche et Rapport synthèse*, Québec, 1999.

## 6. La langue d'usage public

Avec le nouvel indice de langue d'usage public, nous pouvons vérifier également la langue principalement utilisée par les allophones dans leurs rapports avec la société civile, l'État, les commerces, les services divers. Cette fois le Conseil a publié des statistiques distinctes pour la RMR et pour l'île.

ÉCART RMR	ÉCART îLE
- 20%	- 11%

TENDANCE 90: INCONNUE /STABLE. Puisqu'il n'y a qu'une mesure, on ne connaît pas la tendance pour les année 1990, mais il serait surprenant qu'elle soit négative. Cependant le Conseil a vérifié l'utilisation du français par périodes d'immigration de cinq ans. L'indice est stable pour chacune des vagues d'immigration postérieures à 1981.

Élément supplémentaire intéressant : pour cette étude, le Conseil a utilisé le concept de « couronne » de Montréal, pour identifier la RMR sans l'île. Elle n'a trouvé aucun écart statistique entre l'île, la couronne et la RMR totale pour ce qui est de la langue d'usage public des allophones.

## 7. Les couples mixtes et leurs enfants

Après la langue de travail, la langue du couple est, de loin, le meilleur facteur de transfert linguistique. On l'a noté, il y a au Québec explosion du nombre d'unions entre anglophones et francophones, et entre allophones et les deux autres groupes. Statistique Canada s'intéresse à la langue principalement parlée, à la maison, par les couples mixtes. Il est donc possible de déterminer comment la répartition de ces unions linguistiques se compare à nos points d'équilibre. Les chiffres publiés par Statistique Canada valent pour tout le Québec. Appliqués à nos balises, ils surévaluent donc légèrement la force du français<sup>15</sup>.

a) Les couples mixtes allophones/anglophones et allophones /francophones en général, qu'ils soient jeunes ou vieux, avec ou sans enfant :

ÉCART RMR	ÉCART îLE
- 41%	- 32%

TENDANCE 90 : STABLE. Les données de 1996 ne diffèrent pas de celles de 1991.

---

<sup>15</sup> Dans Statistique Canada, *Nouvelles perspectives canadiennes – Les langues au Canada, Recensement de 1996*, Ottawa, 1999. Chiffres tirés des tableaux des pages 76 et 83.

b) Les couples mixtes avec enfants de moins de 18 ans. Cette donnée évalue la langue maternelle de l'enfant et exclut de l'échantillon les couples plus âgés. Elle reflète donc plus clairement le Québec post-loi 101.

ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
- 24%	- 15%

TENDANCE 90 : STABLE. Les données de 1996 ne diffèrent pas de celles de 1991.

### 8. Le rôle de l'identité

Le Québec confronte les immigrants et les allophones à un dilemme identitaire majeur : doivent-ils être Québécois, Canadiens, fidèles à leur terre d'origine, les trois ? On sait qu'il y a une corrélation forte entre le choix de l'anglais comme langue d'usage et l'identification principale au Canada (« je suis Canadien d'abord ») et, *a contrario*, le choix du français et l'identification aux termes « Canadien français » ou « Québécois »<sup>16</sup>.

Ainsi, 91% de ceux ayant fait un transfert vers l'anglais se disent « Canadiens d'abord » alors qu'une majorité de ceux qui ont fait un transfert vers le français (53%) se disent « Canadiens français » ou « Québécois » d'abord. Le pôle d'identification « Canadien d'abord » a toujours été dominant chez les allophones, « le Canada » et non « le Québec » étant leur terre et leur citoyenneté d'adoption.

Les chiffres utilisés ici mettent donc en opposition les pôles « Canadien d'abord » d'une part « Québécois ou Canadien français d'abord » d'autre part. Ils sont valables pour tout le Québec et, utilisés sur nos deux balises, surestiment donc un peu les identités canadienne française et québécoise :

ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
- 41%	- 32%

TENDANCE 90 : NÉGATIVE. Les identités québécoise et canadienne française avaient fait des progrès jusqu'en 1995, mais ont perdu du terrain depuis, au profit de l'identité « canadienne d'abord », qui se situait en 1999 à 74% du total allophone, un record.

<sup>16</sup> Données colligées dans J-F Lisée, *Sortie de secours*, Boréal, Montréal 2000, pp 184-189.

- La revue de ces huit variables est révélatrice : une seule, celle de l'enseignement primaire et secondaire, donne au français un surplus par rapport aux équilibres. Les sept autres traduisent un déficit, parfois très considérable, et une seule des tendances sur ces sept est positive pour le français, donc tend à refermer l'écart. Certes, l'impact de la seule variable qui donne l'avantage au français, l'éducation primaire et secondaire, n'a pas encore fait son œuvre sur l'ensemble des autres, car il faudra attendre encore deux décennies pour que la totalité de la population active allophone ait grandi sous l'égide de la loi 101. Cependant le net recul du français observé au collégial et à l'université dans des cohortes post-loi 101 doit laisser songeur. Ainsi renseignés, on ne sera pas surpris que ces causes aient un effet, ce qu'on constate en examinant maintenant les transferts linguistiques des années 90.

### 9. La résultante : les transferts linguistiques

Tout ce qui précède, dans un cocktail dont il est presque impossible de distinguer les éléments principaux des éléments secondaires, aide à déterminer le choix que font une minorité d'allophones (34% au dernier décompte) d'opérer un transfert linguistique vers le français ou l'anglais.

On sait que les allophones provenant de vagues d'immigration précédant la révolution tranquille ont déjà fait des transferts massifs vers l'anglais, et que ceux provenant de vagues d'immigration postérieures à la révolution tranquille, nettement plus « francotropes » font des transferts majoritairement favorables au français. Les années 1990 devraient par conséquent montrer une certaine vitesse de croisière, graduellement plus favorable au français, car la composition de l'immigration est globalement stable depuis quelques décennies.

#### a) Le transfert total

Examinons d'abord le transfert linguistique total (donc de tous les allophones québécois vivants), tel que compilé par Statistique Canada. La donnée pour la RMR est celle de tout le Québec, donc surestime quelque peu la force du français :

ÉCART RMR	ÉCART îLE
- 39%	- 44%

TENDANCE 90 : POSITIVE. Globalement les transferts vers le français ont légèrement crû, passant de 37% en 1991 à 39% en 1996.

Il est possible que ces chiffres sous-estiment les transferts déjà effectués vers le français ou l'anglais par des adolescents vivant dans des ménages où se parle, à la cuisine et au salon, la langue tierce des parents. Cependant rien n'indique que ces transferts non-encore enregistrés se distribueraient autrement que ceux qui sont indiqués aux recenseurs<sup>17</sup>.

#### b) Le transfert rapide

Le Conseil de la langue française a décomposé les données de Statistique Canada pour observer le comportement des immigrants arrivés depuis 1986 et qui font un transfert linguistique rapide, dans le contexte des années 90.

Les nombres sont significatifs car ils concernent environ 20% de ces immigrants, donc près de 60% des transferts qu'ils feront au total. Ils indiquent par conséquent nettement le cours des choses, dans le Québec post-loi 101 et pour des immigrants pour une bonne part sélectionnés par le Québec<sup>18</sup>. Les données ne sont disponibles que pour l'île de Montréal et sous-estiment donc un peu, pour la RMR, la force du français<sup>19</sup>.

	ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
Arrivés en 1986-91	- 13%	- 4%
Arrivés en 1992-96	- 14%	- 5 %

TENDANCE 90 : STABLE. En 1991, ce transfert rapide n'était que de 51% pour le français chez les arrivants de 1986-91; il s'est stabilisé par la suite pour ces arrivants et ceux de 1992-96 à 64-65%.

<sup>17</sup> Une étude de 1992 (GIROUX, Luc. *Les adolescents montréalais et la télévision de langue française*, Université de Montréal) portant sur 2000 répondants signalait que 40% des élèves allophones scolarisés en français parlaient le français à la maison avec leurs frères et sœurs. Si on postulait un comportement analogue, pour l'anglais, chez les allophones éduqués en anglais – ce qui constitue, selon Giroux, un minimum absolu –, le résultat offrirait un écart positif pour le français de +1% dans la RMR et de +10% sur l'île, donc identique à l'écart général pour l'éducation primaire et secondaire. Cependant l'étude plus récente (1999) de McAndrew déjà citée affirme que ces élèves allophones éduqués en français utilisent avec leurs frères et sœurs le français et l'anglais, sans que l'une de ces deux langues semble s'imposer, mais son échantillon est beaucoup plus petit (139 élèves).

<sup>18</sup> Le Québec a sélectionné directement 43% des 140 000 immigrants arrivés au Québec de 1994 à 1998, le reste étant formé d'immigrants bénéficiaires de la politique de réunification familiale et de réfugiés. Cependant le Conseil des relations interculturelles a raison de noter, dans un récent mémoire à l'Assemblée nationale, que depuis 24 ans que le Québec sélectionne les immigrants, la réunification des familles concerne de plus en plus les familles d'immigrants sélectionnés par le Québec, qui choisit donc maintenant, directement ou indirectement, selon le Conseil, entre 75 et 80% des immigrants. Bref, au total, le Québec a une plus grande prise sur son immigration que ce qui est généralement admis. Voir le mémoire, *La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 2001-2003*, Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Août 2000, p. 37

<sup>19</sup> Chapitre « Le comportement démolinguistique récent », dans Conseil de la langue française, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Implications pour le français langue d'usage public*, 1999. Données tirées du tableau 11.

- L'écart considérable qui sépare les chiffres de transfert global de ce que requiert le maintien de nos équilibres, y compris l'écart non négligeable entre les transferts rapides récents, effectués indubitablement dans le Québec post-loi 101 et par des immigrants essentiellement sélectionnés par le Québec, et ce qui est nécessaire pour conserver nos équilibres, devrait mener à une rupture assez rapide des équilibres actuels au détriment du français. Pourtant, l'observation de la tendance globale des années 1990 ne permet d'observer que de légers glissements :

### 10. La tendance globale des années 90

Le recensement de 2001, dont on aura des données linguistiques à la fin de 2002, nous permettra de brosser un tableau complet de l'évolution du Québec linguistique des années 90. Cependant, on peut se faire une bonne idée des variations en cours au moyen des recensements de 1991 et 1996 :

	Langue d'usage RMR Montréal 1991-1996	Variation	Langue d'usage Île de Montréal 1991-1996	Variation
Francophones	69,2%-69,8%	+ 0,6%	57,3%-55,6%	-1,7%
Anglophones	19,5%-18,1%	- 1,4%	26,2%-25,6%	-0,6%
Allophones	11,3%-12,1%	+ 0,8%	16,5%-18,8%	+2,3%

Vu de loin, deux chiffres seulement sont préoccupants. D'abord, la réduction de la proportion de francophones sur l'île qui, à ce rythme, pourrait graduellement mettre en cause la prédominance du français sur l'île (un prolongement mécanique ferait passer la proportion de francophones à moins de 50% sur l'île dès 2010 ou 2012). Ensuite, la réduction de la proportion d'anglophones dans la RMR qui, à ce rythme, pourrait aussi miner la vitalité de la communauté.

De plus, si on retenait l'hypothèse voulant que l'augmentation de la proportion d'allophones masque en fait des transferts déjà réalisés par des adolescents encore à la maison, la réduction de la proportion de francophones serait plus prononcée que ce qui est indiqué ici et celle des anglophones de la RMR, moins prononcée.

- Cela dit, il y a un gouffre entre les écarts observés au détriment du français dans les variables précédentes et la relative stabilité observée globalement. Pourquoi? Parce qu'il manque une donnée cruciale : celle des départs.

## 11. L'impact linguistique des départs

Chaque année, la communauté anglophone perd 1% de sa population qui émigre vers le reste du Canada. Une partie de ces « anglophones » sont en fait des allophones qui ont fait un transfert linguistique vers l'anglais, avant de faire leurs valises. Il semble impossible, dans l'état actuel des données, d'en faire un dénombrement précis. De plus, une partie des allophones quittent le Québec avant d'avoir fait un transfert linguistique, modifiant donc la donne globale.

Cependant on peut voir comment, entre 1986 et 1996, puis sur la période encore plus courte allant de 1991 à 1996, les départs et arrivées des francophones et des anglophones de la RMR et de l'île, incluant les arrivées d'anglophones et de francophones du reste du Québec et du reste du Canada, se sont faits de manière à préserver, ou non, nos équilibres<sup>20</sup> :

	ÉCART RMR	ÉCART ÎLE
Entre 1986 et 1991	+ 68%	- 2%
Entre 1991 et 1996	+ 60%	+ 8%
Total entre 1986 et 1996	+ 63%	+ 2%

Notons tout de suite que c'est l'écart RMR qui est le plus significatif, car l'étalement urbain, soit le départ des francophones de l'île vers le reste de la RMR, a presque compensé, sur l'île, les départs d'anglophones vers le reste du Canada. Quand on prend la RMR dans son ensemble, donc incluant l'île, on constate le déséquilibre considérable des départs au détriment de l'anglais. En quittant la RMR de façon si disproportionnée, les anglo-québécois freinent très considérablement la chute du français.

Ces départs masquent donc l'incapacité de la région montréalaise de franciser un nombre adéquat d'allophones. Une fois anglicisés, plutôt que de rester au Québec et de gonfler la proportion d'anglophones, ils partent, de même que des anglophones de plus vieille souche.

**TENDANCE 90 : NÉGATIVE.** C'est une façon de parler. L'exode anglophone est légèrement moins marqué dans la seconde période que dans la première.

---

<sup>20</sup> *Ibid*, données tirées du tableau 4.

De tout ce qui précède, on peut conclure :

- L'intégration de l'immigration telle que constituée actuellement ne permet pas, à elle seule, le maintien des équilibres;
- Après 30 ans d'immigration principalement francotrope, les forces qui tendent à l'anglicisation des allophones sont encore aujourd'hui plus grandes que celles qui tendent à leur francisation, eu égard aux objectifs minimaux de maintien de nos équilibres;
- Le maintien relatif de l'équilibre dans les années 1990 a reposé sur un départ constant de membres de la communauté anglophone d'ancienne souche ou d'une partie des allophones nouvellement anglicisés. Rien n'indique une fin prochaine de ce phénomène;
- Cet exode anglophone ne peut que conduire à une érosion de la proportion d'anglophones québécois qui ont droit à l'enseignement primaire et secondaire en anglais, donc, à terme, nuire à la pérennité de ces institutions anglophones de base<sup>21</sup>;
- La poursuite de l'étalement urbain continue de réduire la proportion de francophones sur l'île, y mettant en cause la prédominance du français;
- Cette situation est triplement malsaine : pour la majorité francophone qui ne parvient pas à attirer sa part d'allophones et qui donc perdra du terrain; pour la minorité anglophone, dont la vitalité n'est pas servie par cette hémorragie, bien au contraire; pour les communautés allophones qui ne participent pas adéquatement, dans ce contexte, au maintien des équilibres de la société d'accueil;
- Ajoutons, dans ce dernier cas, qu'il n'incombe pas aux allophones québécois actuels de trouver une solution à ce problème et qu'il serait à la fois irréaliste et pernicieux de tenter d'agir strictement ou principalement sur ces allophones pour redresser la situation;

---

<sup>21</sup> Plusieurs mouvements contradictoires ont une influence sur cette donnée : les allophones anglicisés n'ont pas droit à cet enseignement en anglais si leurs parents ne l'avaient déjà, à moins qu'ils ne marient un détenteur de ce droit. Les anglophones du reste du Canada qui emménagent au Québec ont ce droit. Mais au total, ces mouvements de population tendent à réduire la proportion d'anglophones qui résident au Québec et qui détiennent ce droit. On sait, de plus, que 10 000 élèves qui pourraient se prévaloir de l'enseignement anglophone vont à l'école française.

- Globalement, sur un continent qui continue à assimiler les communautés francophones à un rythme préoccupant, il est normal que le Québec adopte une politique de prudence face à son avenir linguistique et prenne des mesures additionnelles, de nature à sauvegarder son caractère francophone;
- Pour y arriver, il faut de toute évidence sortir du cadre actuel de l'intervention linguistique et innover résolument pour mieux assainir toute la situation.

### **III – Pour préserver l'équilibre : construire la différence québécoise**

Le défi posé au Québec de l'an 2000 est de concevoir une politique réaliste qui permettra à la fois le maintien des équilibres et de la prédominance du français, dans un cadre où le Québec deviendra, c'est incontournable, encore plus ouvert sur le continent anglo-américain (ce qui doit le conduire à continuer de renforcer, en contrepoids, ses liens franco-européens et dorénavant latino-américains).

Le Québec n'a pas encore pris la mesure du danger démographique qui commence à miner son dynamisme. Il n'a pas encore orienté son action de manière cohérente pour attirer une nouvelle population, ni même pour retenir adéquatement sa population actuelle, surtout les jeunes, ni pour faire revenir au Québec ses citoyens qui sont allés voir ailleurs, mais qui pourraient rebrousser chemin et faire profiter leur société d'origine de leurs expériences étrangères.

Je pense qu'il est possible de tabler sur ce que le Québec fait déjà, d'en accentuer les avantages et d'innover sur plusieurs points pour arriver à ce résultat.

Des moyens existent, du point d'entrée au point de sortie, pour redresser notablement la situation. On ne peut guère faire mieux, avant d'explicitier les correctifs proposés, que d'emprunter sa conclusion au principal observateur américain de la réalité linguistique québécoise, Marc V. Levine :

« La difficile tâche de préserver le caractère français du Québec sur un continent nord-américain anglophone appelle une intervention sans équivoque de l'État. Mais les nouvelles forces qui agissent sur Montréal, tels la mondialisation de l'économie, l'immigration massive et l'étalement urbain, font surgir des enjeux qui débordent le cadre d'application d'instruments traditionnels de la planification linguistique. *Plus que les lois linguistiques, ce seront des mesures concernant entre autres l'immigration et le développement urbain qui influenceront sur le caractère linguistique et culturel futur de Montréal*<sup>22</sup>. »

---

<sup>22</sup> LEVINE, Marc V. « L'usage du français, langue commune », dans Conseil de la langue française, *Le français au Québec – 400 ans d'histoire et de vie*, Québec, 2000, p. 376. Mes soulignés.

## **a) Au point d'entrée : davantage d'immigration, davantage réfléchi**

On l'a noté plus haut, même si la composition de l'immigration québécoise depuis les années soixante-dix a changé de nature pour devenir nettement plus francotrope, ce changement ne suffit pas à lui seul à maintenir les équilibres linguistiques.

### 1. Vérifier d'abord l'équilibre de la langue d'usage au point d'entrée

Le gouvernement québécois a certes multiplié les efforts pour augmenter la proportion de ses immigrants qui ont une « connaissance du français », et vise à ce qu'un sur deux soit ainsi qualifié d'ici 2004. Mais, étonnamment, le gouvernement québécois ne se soucie pas de savoir si ses candidats à l'immigration ont déjà, au point d'entrée, le français comme langue d'usage, et ne peut donc donner de prime à ceux qui ont déjà cette caractéristique. Au point d'entrée, le Québec accueille donc un nombre adéquat d'immigrants qui ont déjà l'anglais comme langue d'usage, mais est loin du compte pour le français.

- Il serait par conséquent prudent que le gouvernement québécois, dans son recrutement et sa sélection d'immigrants – les 30 000 par an qu'il reçoit depuis quelques années –, vérifie ce critère essentiel de la langue d'usage et vise à faire entrer les nouveaux Québécois qui ont le français et l'anglais comme langue d'usage dans le respect des équilibres actuels, même si cela nécessite un effort de recrutement et de sélection accru.

Il s'agit cependant d'une balise minimale. Si on prête foi aux projections qu'a préparées Marc Termote pour le Conseil de la langue française, il faudrait modifier davantage encore la composition de l'immigration pour maintenir l'équilibre actuel. À ma demande, dans la préparation de mon livre *Sortie de secours*, M. Termote, et son collègue Jacques Ledent ont procédé à des simulations de maintien de l'équilibre. Elles indiquent que pour maintenir, en 2041, la proportion actuelle de francophones dans la RMR et sur l'île, il faudrait que, dans l'intervalle, 66% des 30 000 immigrants que le Québec reçoit annuellement aient le français comme langue d'usage au point d'entrée et que 20% de plus, pour un total de 86%, aient une « connaissance du français »<sup>23</sup>.

Ces objectifs imposeraient une refonte majeure des politiques d'immigration. Ils témoignent, en tous cas, de l'insuffisance marquée des pratiques actuelles. D'autant que le gouvernement fédéral joue un rôle déterminant dans le cas des réfugiés qui s'installent au Québec – on y reviendra.

---

<sup>23</sup> Lisée, *op. cit.*, p. 207

## 2. Augmenter l'immigration, mais maximiser les chances d'intégration

En proposant de faire passer de 30 à 45 000 par an le nombre d'immigrants qu'il accueillera, mais sans changer ses politiques d'accueil, le gouvernement québécois ne fera donc qu'amplifier le problème. On comprend cependant que cette augmentation répond à sa louable volonté de compenser le déclin démographique du Québec.

Il y a une façon d'augmenter l'immigration au Québec afin de pallier le déclin démographique, tout en maximisant l'intégration de ces immigrants dans le respect de nos équilibres.

Pour ce faire, il faut tabler sur nos réseaux d'éducation post-secondaire et de formation professionnelle et technique, qui ont déjà commencé à souffrir, on l'a noté, de la chute du nombre de jeunes Québécois. D'ici quelques décennies, ces réseaux auront plus de 150 000 places laissées vacantes par le déclin démographique.

Le réseau d'éducation est le meilleur intégrateur de l'immigrant à plusieurs titres : par la transmission des valeurs et des connaissances bien sûr, par la présence dans un milieu étudiant traversé par tous les courants actuels de la société et l'adhésion aux groupes qui se forment entre les jeunes. L'étude de 1999 sur les étudiants allophones note d'ailleurs que « plus que l'influence de la famille ou de l'école, nos entrevues confirment l'importance centrale que joue le réseau d'amis pour les adolescents du secondaire, tant en ce qui concerne leurs choix linguistiques que d'autres dimensions de leur vie sociale<sup>24</sup> ». Ce qui est vrai au secondaire l'est, *a fortiori*, en enseignement post-secondaire, d'autant qu'il s'agit de l'âge où se forment les couples et on sait que les couples mixtes sont un des principaux facteurs d'intégration linguistique. Finalement, les maisons d'enseignement francophones débouchent généralement sur des filières d'emploi francophones, la langue de travail étant l'autre grand facteur d'intégration linguistique.

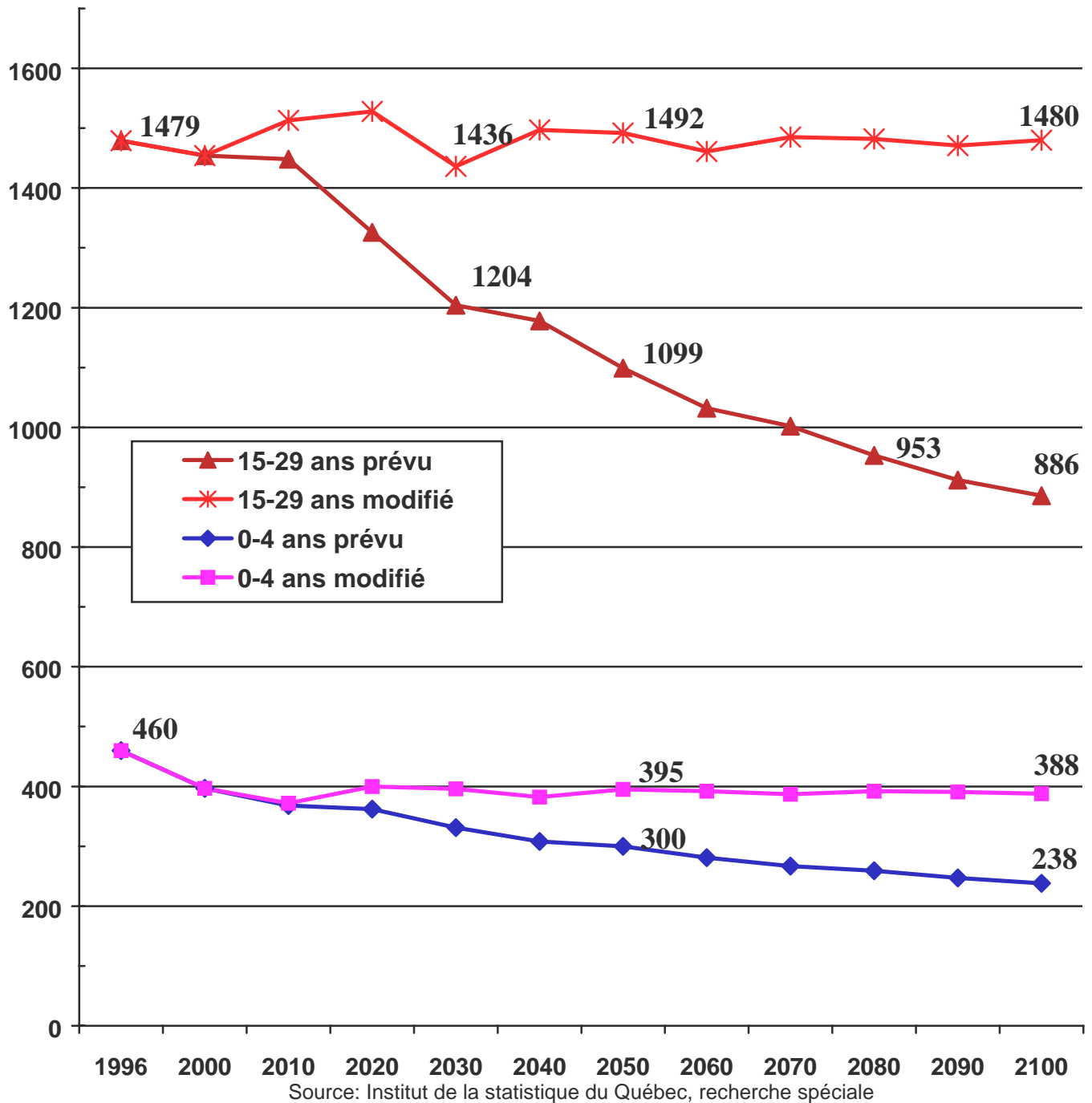
Le MRCI propose d'augmenter le nombre d'immigrants de 15 000 d'ici à 2004. Je propose de tabler sur une augmentation plus importante, mais sur une période plus longue, de jeunes immigrants auxquels nous offririons une formation post-secondaire.

L'Institut de la statistique du Québec a produit, à ma demande, une simulation de l'impact qu'aurait sur la démographie québécoise l'augmentation graduelle du nombre d'étudiants étrangers, par tranches de 2 500 par an à compter de l'an 2003 jusqu'à une vitesse de croisière de 25 000 par an à compter de 2012, en postulant que trois sur quatre d'entre eux restent au Québec par la suite. L'Institut a également calculé l'impact de cette infusion de jeunes sur le nombre d'enfants québécois, en postulant un taux de natalité inchangé, ce qui est conservateur :

---

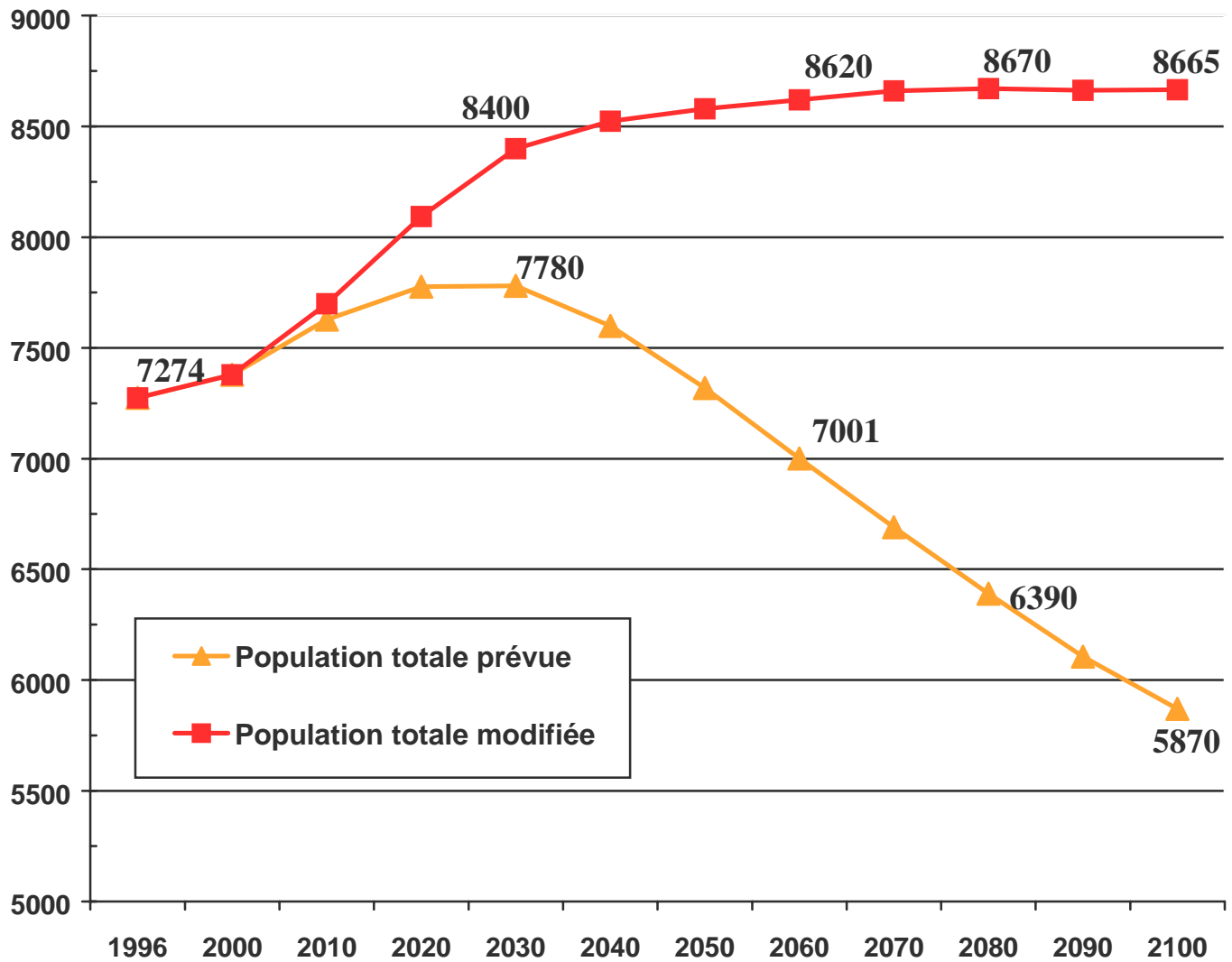
<sup>24</sup> *Op. cit.*, p.121.

## Impact d'une politique visant des jeunes immigrants sur le déclin démographique du Québec (0-4 ans/15-29 ans)



De toute évidence, une telle politique aurait également un impact sur le déclin démographique global du Québec, comme l'indique cette autre simulation de l'ISQ :

### Impact d'une vague de jeunes immigrants sur la population totale du Québec (en milliers)



Il s'agit, à n'en pas douter, d'une tâche considérable, mais ses impacts le sont tout autant. Le coût économique et social (pour ne pas dire politique) d'une dénatalité comme celle que le Québec se prépare serait bien plus grand encore.

La mise sur pied d'une vaste opération de recrutement, de sélection, d'intégration et de rétention d'étudiants étrangers en vue d'en faire des citoyens québécois est le meilleur investissement que l'on puisse faire dans le simple objectif du maintien du dynamisme québécois actuel.

Si la répartition de ces étudiants dans les réseaux d'enseignement post-secondaire et de formation francophones et anglophones se fait de façon respectueuse de nos équilibres, nous pourrions modifier significativement et durablement la répartition des transferts linguistiques sans imposer de contraintes nouvelles majeures aux populations québécoises actuelles.

J'aborderai, dans une proposition subséquente sur les frais de scolarité, la méthode d'incitation financière propre à attirer et retenir ces 25 000 jeunes immigrants (de 17 à 24 ans) par an. Disons simplement qu'il s'agit de leur offrir une formation post-secondaire de niveau nord-américain à un coût nettement inférieur à ce qui se pratique dans le reste du continent, mais surtout à coût quasi nul s'ils s'engagent à œuvrer au Québec pendant un certain nombre d'années après l'obtention de leur diplôme.

Le déclin démographique provoquera d'ailleurs une pénurie de main-d'œuvre au Québec, donc d'excellentes perspectives d'emploi pour ces nouveaux diplômés, ce qui facilitera leur rétention au Québec.

Se pose de toute évidence le problème de l'origine linguistique de ces jeunes immigrants. Il y a en ce moment au Québec près de 14 000 étudiants étrangers, dont la moitié sont des francophones. Rien n'est fait pour les retenir ici. Au contraire, ils sont l'objet d'une foule de tracasseries administratives – ils ne peuvent avoir d'emploi à temps partiel, ils doivent quitter le territoire pour faire une demande de citoyenneté, etc.

Il n'y a aucun doute qu'une politique active de recrutement pourrait faire augmenter considérablement le nombre d'étudiants étrangers qui sont francophones de langue d'usage ou de langue seconde, mais que pour passer le cap du 15 ou 20 000 étudiants par an, il faudrait viser une clientèle latine, notamment latino-américaine, et lui offrir une mise à niveau linguistique et un tutorat. La portion anglophone du programme, environ 2500 étudiants par an, est moins problématique.

Puisque l'offre serait celle d'une éducation à coût réduit ou nul, la répartition régionale de ces étudiants devrait également être intégrée comme une condition de participation au programme, selon les champs d'étude offerts et désirés.

La proposition de construire graduellement cette politique, par tranches additionnelles de 2500 pendant dix ans, permettrait les expériences pilotes et les ajustements à mesure de l'augmentation des besoins. Nous savons d'ores et déjà que Montréal a détrôné Boston comme capitale de l'enseignement supérieur en Amérique, sa volonté et

sa capacité d'accueil ne sont donc pas en doute. Il s'agit de prolonger cette action dans un saut qualitatif.

Il n'est pas certain qu'on puisse atteindre le chiffre optimal de 25 000, mais y parvenir aux deux tiers, ou même à moitié, réduirait d'autant le problème démographique, et linguistique, auquel nous sommes confrontés.

L'immigration québécoise totale passerait ainsi de 30 000 à 55 000 par an, soit encore en deçà de la capacité québécoise d'intégration, telle que pratiquée dans les années 50 et jusqu'au milieu des années 60.

- Aucune mesure n'aurait plus d'impact sur la sécurité linguistique du français au Québec, sur le respect de nos équilibres linguistiques et sur notre grave déclin démographique que l'arrivée graduelle, d'ici une douzaine d'années, d'une vague de 25 000 jeunes immigrants par an venant faire au Québec leur scolarité post-secondaire ou professionnelle, dans les classes vidées par la dénatalité québécoise. Cette seule mesure, considérable, changerait la donne et conférerait au Québec une importante dose de sécurité linguistique.

## **b) Enseignement : redessiner les frontières et les passerelles linguistiques**

Il serait un peu paradoxal de déployer une énergie considérable à faire venir des jeunes au Québec pour en faire des Québécois, sans se soucier des politiques qui incitent les jeunes Québécois actuels à quitter définitivement le territoire. On l'a vu, sur la seule période 1991-1996, pas moins de 33 600 Québécois détenteurs de diplômes universitaires ont quitté le Québec pour le reste du Canada, alors que seulement 19 300 ont fait le voyage inverse.

Plusieurs aménagements sont possibles qui contribueraient à la fois à préserver nos équilibres linguistiques et la prédominance du français; à faire du Québec, mieux qu'aujourd'hui, une véritable passerelle linguistique et un point de rencontre des idées de deux continents; et à éviter l'érosion des droits scolaires anglophones.

Les mesures les plus structurantes concernent la langue de l'éducation. Deux changements simultanés devraient être apportés aux dispositions de la Charte de la langue française à cet égard et une stratégie plus accentuée de double ancrage Europe/Amérique devrait être suivie par les universités québécoises.

## 1. L'enseignement collégial : une clé pour la prédominance du français

Les données sont claires : une fois terminée l'éducation secondaire, les allophones du Québec adoptent l'enseignement collégial anglophone de façon massive. Ils ne sont pas les seuls. On estime que, cette année, environ le quart de tous les inscrits des cégeps anglophones du Québec sont des francophones.

La volonté de ces étudiants d'acquérir une véritable connaissance pratique de l'anglais est manifeste et constitue en quelque sorte un reproche visant l'incapacité du régime québécois francophone de dispenser un enseignement adéquat de l'anglais.

Cette volonté est légitime et doit être satisfaite, mais la course à l'enseignement collégial anglophone est fâcheuse à deux titres essentiels. D'abord, les études collégiales se déroulent à un moment où se forment les couples, donc les couples mixtes, important facteur de transfert linguistique. Ensuite, un allophone terminant ses études dans un cégep francophone aura plus de chances d'être embauché dans un milieu de travail francophone, autre important facteur de transfert linguistique.

Il faut combiner les deux impératifs : la volonté des francophones et des allophones de bien maîtriser l'anglais; la nécessité d'utiliser les années collégiales pour mieux inciter au transfert linguistique vers le français.

Cela n'est possible que si les cégeps francophones deviennent des garants de l'enseignement de l'anglais langue seconde – et inversement, à condition que les cégeps anglophones deviennent les garants de l'enseignement du français langue seconde.

Il faut donc modifier le régime pédagogique des cégeps francophones pour faire en sorte que les francophones (et allophones) en sortent avec une maîtrise fonctionnelle réelle de l'anglais parlé et écrit, à usage général et dans leur champ d'étude particulier. Cela pourrait se faire au moyen d'une session complète d'enseignement de l'anglais et d'enseignement en anglais d'une partie du programme, suivie d'une période estivale de stage/immersion/terrain. Cette séquence pourrait être introduite en deuxième session du cours général de deux ans et en quatrième session du cours professionnel de trois ans. Un régime semblable devrait être introduit dans les cégeps anglophones, pour l'obtention d'une maîtrise effective du français.

Ce changement nécessiterait un échange régulier de professeurs entre cégeps anglophones et francophones pour l'enseignement pendant ces « sessions linguistiques », et un brassage de francophones et d'anglophones pour les stages sur le terrain – deux excellentes choses dans une perspective civique d'intégration. Cela contribuerait à l'effort global de faire du Québec une véritable passerelle linguistique et étancherait la soif légitime des parents et des étudiants non-anglophones pour un réel apprentissage de l'anglais – et celle des anglophones pour un réel apprentissage du français. Un ou deux cégeps pourraient offrir un régime similaire pour l'espagnol.

Il faudrait probablement compter cinq ans pour établir une telle réforme, en commençant par des projets pilotes. À la fin de ces cinq ans, l'obligation faite par la Charte de la langue française aux francophones et aux allophones de suivre un enseignement en français serait étendue aux réseaux publics d'études collégiales et professionnelles.

Du même coup, le niveau et la qualité du bilinguisme des jeunes Québécois seraient notablement améliorées. Ce changement s'appliquerait évidemment aux jeunes immigrants accueillis par le Québec pendant ces années et pour la suite.

Le prolongement de l'enseignement obligatoire francophone au niveau collégial est la mesure interne la plus structurante pour nos équilibres linguistiques.

- À condition que les cégeps puissent garantir l'apprentissage fonctionnel de la langue seconde dans le champ d'étude de l'étudiant, l'obligation de l'enseignement en français devrait être prolongée du niveau secondaire au niveau collégial, afin de maximiser les transferts linguistiques francophones par le biais naturel de l'exogamie et de l'insertion des allophones dans des filières d'emploi francophones, et de façon à augmenter le bilinguisme de tous nos diplômés post-secondaires.

## 2. À l'université, approfondir le double ancrage Europe/Amérique

Le libre choix commencerait dorénavant au niveau universitaire. Cependant, le gouvernement québécois devrait fortement encourager, dans les études de premier et second cycle universitaire, le double ancrage Europe/Amérique qui contribue à donner au Québec son originalité créatrice.

- Ainsi, il faudrait faire en sorte qu'une proportion croissante de diplômés universitaires québécois puissent faire une session ou un stage à la fois en Europe francophone et dans la partie anglophone du continent, comme partie intégrante de leur formation.

La passerelle linguistique collégiale deviendrait, dans cette hypothèse, un atout majeur, notamment pour certains jeunes anglophones que leur formation n'a pas suffisamment préparés à pratiquer intensivement le français.

Au cours des 30 dernières années, pas moins de 100 000 Québécois et Français ont profité de stages ou de formation en France, dans le cadre de la coopération ou des échanges de jeunes de l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Au printemps dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la loi créant l'Office Québec/Amériques pour la jeunesse, qui veut renouveler cet exploit avec les États-Unis et l'Amérique latine.

Ces initiatives montrent comment l'ouverture et le maintien de réseaux entre les deux continents sont la résultante d'une volonté politique au sommet et d'une soif de découverte à la base. Il faut y mettre encore plus d'énergie alors que vont s'accroître, ces prochaines années et décennies, les impacts d'une globalisation à dominante anglophone. Il faut également enrôler plus de jeunes anglophones bilingues que précédemment dans les programmes d'échange avec l'Europe francophone.

Il faut faire en sorte que dans la métropole montréalaise de la nouvelle économie, un ingénieur débarquant de New Delhi ou de San Diego dans un laboratoire pharmaceutique ou aéronautique se rende compte rapidement qu'autour de lui, ses collègues formés à l'UQAM ou à McGill ont une connaissance intime *du français* et de l'anglais, et que le français qu'ils utilisent n'est pas celui de la traduction de concepts anglophones. Qu'au contraire ils l'utilisent dans leurs rapports entre eux, avec les chercheurs franco-européens, sur la toile, dans les conférences, et que l'ignorance du français est un réel handicap dans la compréhension d'une partie des concepts, dans la création des idées, de la technologie, de la science, de la mise en marché. La connaissance du français doit apparaître clairement comme une plus-value économique tangible, non comme un boulet.

En ce sens, l'obtention et l'utilisation, par les jeunes cégépiens anglophones montréalais, d'une plus grande connaissance pratique du français contribueront à leur maintien au Québec (ou à leur retour lorsqu'ils partent provisoirement).

Pour y arriver, il faut faire en sorte que le Québec soit un pivot entre l'Europe francophone et le continent anglo-américain, pas simplement un des rouages de la recherche anglophone canadienne ou nord américaine.

### 3. L'enseignement primaire et secondaire anglophone : briser le dogme

Nous avons noté plus haut le problème structurel posé par l'exode anglophone à la proportion d'anglophones qui a droit à l'enseignement en anglais. De même, si nous voulons, par l'immigration, intégrer un nombre adéquat de jeunes anglophones pour maintenir nos équilibres, c'est pour préserver la vitalité de la communauté anglophone dans chacun de ses éléments constitutifs. En 1998-1999, 10% des enfants québécois étaient scolarisés en anglais, soit un point de pourcentage de moins que le nécessiterait la préservation de l'équilibre linguistique.

Il faut savoir que les dispositions scolaires de la Charte, en voulant conduire les allophones à l'intégration linguistique en français, interdisent également aux anglophones non canadiens qui s'établissent au Québec d'obtenir un enseignement public primaire et secondaire en anglais, alors même que les chances d'intégrer au français ces jeunes anglophones venus de Liverpool ou de Milwaukee sont infinitésimales.

En 1993, le ministère de l'Éducation avait fait le compte du nombre d'élèves du primaire et du secondaire qui provenaient de pays dont la langue officielle était l'anglais : 8 188. Donc, en moyenne, moins de 750 par an, et moins que les 10 000 élèves ayant droit à l'éducation anglophone mais ayant choisi l'enseignement francophone.

Bref il s'agit à mon avis d'une frontière mal tracée par la Charte (qui, à l'origine, excluait aussi les Canadiens anglais), et qu'il convient de redessiner aujourd'hui.

- En permettant aux immigrants venus de pays anglophones d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, on éliminerait une partie des irritants actuels, on permettrait une meilleure préservation, à leur niveau actuel de fréquentation, des institutions d'enseignement primaires et secondaires anglophones. Accessoirement, cela contribuerait très considérablement à l'image du Québec chez nos principaux partenaires et voisins, en Amérique du nord.

Ces changements sont politiquement difficiles, mais l'introduction simultanée des modifications proposées pour les études collégiales et l'enseignement primaire et secondaire en anglais est jouable.

### **c) Retenir nos jeunes, et ceux qu'on accueillera**

Faire du Québec un endroit plus singulier encore en Amérique (et dans le monde), notamment par le double branchement linguistique que lui procurent la prédominance du français et la connaissance de l'anglais, intensifier la formation des étudiants universitaires par des séjours en Europe et en Amérique, ce sont des facteurs qui enrichiront la réalité québécoise, mais qui attiseront aussi la curiosité des jeunes Québécois et leur volonté d'aller voir ailleurs.

Il est tout à fait profitable au Québec qu'une portion de sa jeunesse fasse des allers-retours, rapportant avec elle connaissances et concepts qu'elle réinvestit au Québec. Encore faut-il préparer les conditions de ce retour, et ne pas savonner la planche au point que le départ définitif apparaisse comme la meilleure solution.

La volonté québécoise d'ouvrir tout grand les portes de l'éducation supérieure nous a conduit à une politique de frais de scolarité les plus bas sur le continent et à une politique de prêts et bourses les plus généreux sur le continent. C'est notamment ce qui a contribué à faire passer le Québec, en moins de quarante ans, des derniers aux premiers rangs dans le monde industrialisé pour son taux de diplomation universitaire.

Cependant l'augmentation de la pression continentale pour le recrutement de nos cerveaux, en échange de très hauts salaires, met cet investissement social à risque. Elle fait en sorte que le Québec social-démocrate finance les études de futurs contribuables à hauts revenus de l'Amérique néo-libérale.

En outre, dans la perspective d'une vague d'immigration de jeunes étudiants étrangers que nous voudrions intégrer comme citoyens, la structure de nos frais de scolarité doit être modifiée de façon à laisser cours, bien sûr, à la liberté individuelle de mouvement, mais de façon aussi à protéger l'investissement social dans l'éducation et à inciter à la rétention du plus grand nombre. Certains proposent d'aligner nos politiques sur celles du reste du continent et de faire exploser nos frais de scolarité. Cela ne réglerait, à mon avis, aucun de nos problèmes.

- Il faudrait plutôt proposer à l'étudiant, québécois ou étranger, qui entreprend ses études, dès le niveau collégial, un choix :

D'une part, il lui serait offert de payer ses études à leur coût réel, c'est-à-dire à un prix considérablement supérieur aux frais de scolarité actuels, mais inférieur, vus les coûts québécois, aux frais en vigueur sur le reste du continent. L'étudiant qui aurait ainsi défrayé ces coûts réels (et qui se serait dans la plupart des cas endetté d'autant) serait évidemment libre de faire ce qu'il entend de son diplôme et d'aller pratiquer à Toronto ou à Seattle si le cœur lui en dit.

Cependant, si ce diplômé universitaire travaillait au Québec par la suite, il pourrait déduire de son impôt pendant, disons, 12 ans, chaque année un douzième du coût de sa scolarité, intérêts compris. L'étudiant disposerait d'une période de 20 ans, après l'obtention de son diplôme, pour se prévaloir de ce crédit fiscal, c'est-à-dire qu'il pourrait séjourner à l'étranger pendant huit des 20 premières années de sa carrière sans perdre ce droit. S'il quittait le Québec en début de carrière, il aurait ainsi une forte incitation à y revenir après quelques années.

Pour un diplômé collégial professionnel (un cours de trois ans), la période serait moitié moindre, soit, disons, 6 ans sur 15.

D'autre part, il lui serait offert de ne payer que les frais de scolarité actuels – très faibles –, en échange de son engagement écrit de pratiquer au Québec pendant 12 des 20 premières années de sa carrière (6 sur 15 pour le diplôme collégial professionnel).

Il aurait cependant le loisir, à tout moment, de « racheter » ses droits de scolarité, au point où il en serait rendu dans les années de travail écoulées.

Il est plus que probable que l'immense majorité des étudiants québécois choisiraient la seconde option, sans coût supplémentaire pour l'État québécois, mais avec une conscience nouvelle de l'investissement que la collectivité québécoise consent dans leur

éducation. Avec les étudiants qui choisiraient la première option, l'État récupérerait une partie des sommes actuellement englouties dans l'éducation de futurs citoyens américains ou canadien anglais. J'ai fixé la barre à 12 des 20 premières années, elle pourrait être 13 ou 14, il s'agit de s'entendre sur une période clairement stipulée.

Adaptée au contexte particulier du Québec, il s'agit d'une l'extension à tout le système des frais de scolarité de pratiques existantes à plus petite échelle aux États-Unis et en France. Aux États-Unis, le *G/ Bill* fait en sorte que l'État fédéral verse environ 10 000 dollars par an, pendant quatre ans, aux soldats américains qui suivent une formation quelle qu'elle soit. En échange, le soldat s'engage à servir l'armée américaine, à temps plein, pendant quatre à six ans – et donc à y risquer sa vie. Un régime similaire est en place pour les réservistes américains.

En France, où les frais de scolarité sont presque inexistantes, l'État paie aux futurs enseignants, pendant leurs études qu'ils poursuivent jusqu'au plus haut niveau dont ils sont capables, une rémunération de deux à trois mille dollars par an, en échange de quoi ces diplômés s'engagent à travailler pour l'enseignement national français, à l'endroit choisi par l'État, pour une période de dix ans. Un programme similaire, donnant/donnant, existe également pour des infirmières, légèrement rémunérées pendant leur formation de trois ans en échange de l'engagement de travailler à un endroit précis pour une période équivalente.

Le pacte proposé aux jeunes Québécois – la quasi-gratuité en échange d'un engagement à œuvrer au Québec pour une période minimale – aurait pour effet de les inciter à rester au Québec ou à y revenir. Il formerait également la base de l'incitation donnée aux étudiants étrangers de venir au Québec pour une formation moins coûteuse que sur le reste du continent, ou quasi-gratuite s'ils prennent l'engagement d'y rester quelques années par la suite.

Il est probable, si on vise l'objectif de 25 000 étudiants étrangers par année, qu'il faille construire sur ce socle d'autres incitatifs, prendre par exemple en charge une partie des coûts d'installation, selon la condition économique de l'étudiant étranger concerné.

L'engagement étant flexible, l'étudiant étranger serait toujours libre de verser ce qu'il doit et de quitter le Québec. Mais dans la mesure où il trouve un emploi local à la sortie de ses études, l'incitation sera forte de rester un an pour profiter du premier crédit fiscal. Et pourquoi pas du second, et du troisième...

Et c'est là que doit intervenir un second aménagement de notre législation, qui doit rendre le Québec encore plus attractif : la politique familiale.

#### d) Faire du Québec un paradis des familles

Le Québec a déjà commencé à se démarquer du reste du continent en matière familiale :

- Son régime de garderies à 5\$ est le seul du genre sur le continent et lui vaut les applaudissements des experts nord-américains en la matière, alors même que les familles québécoises lui reprochent de n'être pas encore suffisamment développé pour répondre à la totalité des besoins. Son système de garde scolaire et sa maternelle à plein temps font l'envie de ses voisins;
- Le Québec est le seul endroit en Amérique où une assurance-médicaments universelle couvre, gratuitement, les besoins des enfants – sans compter l'assurance-maladie universelle, inexistante aux États-Unis, et bien moins coûteuse que les régimes privés américains;
- Bien que le Québec veuille à bon droit bonifier notablement le régime fédéral de congé parental, la législation québécoise est déjà celle qui permet aux salariés de prendre les congés parentaux les plus longs sur le continent<sup>25</sup>;
- Avec l'Ontario, le Québec est le seul endroit qui pratique la perception automatique des pensions alimentaires, ce qui est un gage de sécurité financière en cas de divorce;
- Par la prestation unifiée pour enfants que le Québec verse, en supplément de celle du gouvernement fédéral, le Québec est l'endroit en Amérique qui couvre le mieux les besoins essentiels des enfants de familles à faibles revenus;
- En matière de santé infantile, on sait le Québec en tête des palmarès : le taux de succès au moment de l'accouchement, le taux de mortalité périnatale (après l'accouchement) et néonatale (premiers mois de vie) placent le Québec au premier rang canadien et parmi les premiers rangs mondiaux, loin devant les États-Unis (17<sup>e</sup> sur 17 pays industrialisés)<sup>26</sup>;
- Au cours des années 90, le Québec a affiché moitié moins de crimes violents qu'aux États-Unis, et 20% de moins qu'au Canada<sup>27</sup>. Même en matière de violence familiale contre les enfants, les niveaux québécois sont de 10% inférieurs à ceux des États-Unis<sup>28</sup>;

---

<sup>25</sup> Voir notamment Vaz-Oxlade, Gail, « *Parental leave isn't all it's cracked-up to be* », dans *The Globe and Mail*, 11 novembre 2000, p. N4. La législation américaine est moins généreuse que la canadienne.

<sup>26</sup> Santé Canada, « Rapport statistique sur la santé de la population canadienne (1999) », Ottawa, Septembre 1999. Le rapport comprend des comparaisons internationales.

<sup>27</sup> Voir le site de l'Institut de la statistique du Québec : [www.stat.gouv.qc.ca/donstat/securite/usa/tab14.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/securite/usa/tab14.htm)

<sup>28</sup> Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*, Québec, 2000, 113 p

- À l'école primaire et secondaire, lors des tests internationaux de mathématique et de sciences, les étudiants québécois obtiennent régulièrement des résultats supérieurs à ceux de tous les autres étudiants occidentaux (à la seule exception, en sciences, des Flamands en 1995, des Albertains en 1999), et bien au-delà des élèves américains<sup>29</sup>;
- Le taux de diplomation au secondaire est, au Québec, supérieur au reste du continent; au niveau universitaire, il est au troisième rang mondial, équivalent à celui des États-Unis au premier cycle, mais supérieur aux second et troisième cycles<sup>30</sup>.

Bref, le « dossier québécois » en matière de famille, d'enfance et d'études se présente très bien et sa réputation commence à dépasser ses frontières. Je pense que le Québec doit tout simplement « tout faire » pour bonifier encore son traitement favorable de la famille et de l'enfance.

Aucune politique familiale ou nataliste n'a su, ailleurs en Occident ou au Québec, renverser la tendance à la dénatalité qui pèse si lourdement sur notre avenir démographique. Cependant il tombe sous le sens que, dans une situation aussi fragile que celle du Québec, rien ne doit être négligé pour rendre plus facile la décision d'avoir des enfants – sachant que le couple québécois moyen désire avoir trois enfants mais n'en a, en moyenne, que moins d'un et demi.

- Il faut déployer cet effort familial dans une optique d'attraction et de rétention de la population québécoise. Alors même que la mondialisation et, localement, la continentalisation du Québec vont accroître la mobilité des jeunes Québécois, il faut rendre absolument incontestable le fait que le Québec est l'endroit en Amérique le plus favorable à la famille et à l'enfance;
- Il faut faire en sorte que les jeunes Québécois ayant des enfants sachent qu'un départ ailleurs en Amérique se solderait par une perte d'avantages pour leur situation familiale;
- Il faut faire en sorte que les diplômés québécois partis ailleurs sur le continent pour quelques années d'efforts et de défi professionnels sachent, au moment de fonder une famille, que le retour au Québec est une option avantageuse pour leur nouvelle situation familiale;

---

<sup>29</sup> Ministère de l'Éducation du Québec, « Une comparaison internationale des résultats des élèves québécois en mathématique et en sciences », dans *Bulletin statistique de l'éducation*, Août 1998, 20 p. Ces données de 1995 sont confirmées par des résultats de 1999, v *La Presse*, 7/12/2000, p. A8.

<sup>30</sup> Ministère de l'Éducation du Québec, « La diplomation à l'enseignement secondaire, collégial et universitaire en 1995 – Une comparaison Québec – pays de l'OCDE », dans *Bulletin statistique de l'éducation*, No 4, Juin 1998, 5 p.

- Il faut faire en sorte finalement que les étudiants étrangers invités à faire leurs études au Québec sentent, au moment de fonder une famille, qu'ils ont une raison supplémentaire de s'enraciner parmi nous.

Il y a bien sûr mille façons de garnir encore plus le panier de services familiaux : un meilleur remboursement fiscal des coûts liés à l'adoption internationale, la couverture par l'assurance-maladie des traitements de fertilité, etc.

Cependant le Québec doit se démarquer nettement du reste du continent en devenant l'endroit où les familles ont, plus qu'ailleurs, deux ressources essentielles : du temps et de l'argent.

### 1. Donner du temps aux parents québécois qui en veulent

Avec l'instauration des garderies à 5\$, le Québec a fait un grand pas vers la conciliation du travail et de la famille. Cependant, avec la multiplication des cas où les deux membres du couple travaillent et des cas où le chef d'une famille monoparentale travaille, les parents ont de moins en moins de temps à consacrer à des enfants qu'ils doivent confier de plus en plus tôt à des services de garde.

Or on sait avec certitude qu'une partie des parents qui travaillent accepteraient volontiers de travailler quelques heures de moins par semaine, et quelques semaines de moins par an, pour profiter plus pleinement de leur vie familiale. Ils n'en ont tout simplement pas le droit, l'employeur étant maître des horaires.

On sait aussi que, là où ces droits sont introduits par convention collective, un nombre significatif de parents s'en prévalent. Dans le secteur de la santé, où les femmes sont largement sur-représentées, pas moins de 15% des salariés optent pour la semaine de quatre jours, sans compensation salariale pour la cinquième journée. Dans le secteur privé, chez les 14 500 employés québécois de Bell Canada, 7,5% des salariés ont fait de même lorsque l'expérience fut tentée.

Pour ce qui est des jours de congé supplémentaires, 80% des salariés à temps plein du réseau québécois de la santé prennent, en moyenne, 14 jours de congé non payés supplémentaires par an.

Ces salariés, des parents pour la plupart, font donc le choix de réduire leur rémunération en échange d'un bien précieux et éphémère : du temps avec leurs enfants. Cela s'appelle la qualité de la vie.

- Le Québec devrait devenir le lieu nord-américain où les salariés qui sont des parents d'enfants d'âge préscolaire ou en difficulté devraient avoir le droit, inscrit dans la Loi des normes minimales de travail, de ne travailler que quatre jours par semaine et de prendre jusqu'à 15 jours de congé supplémentaires par an, à leurs frais.

De toute évidence, un plus grand nombre encore de parents se prévaudrait de ce droit si la perte de revenus était partiellement comblée. Une mesure de ce genre étant de nature à créer de l'emploi (le ministère québécois du Travail avait estimé en 1996 que plus de 8 000 emplois seraient créés si tous les salariés avaient le droit de ne travailler que quatre jours par semaine, sachant qu'une minorité seulement d'entre eux s'en prévaudraient) elle entraîne des économies à la caisse de l'assurance-emploi et au budget de l'assistance-emploi. Il serait donc possible, à coût nul pour l'État, de financer partiellement les journées volontairement chômées. Cela requerrait cependant, en ce qui concerne l'assurance-emploi, une entente avec le gouvernement fédéral.

Dans une nation à l'économie aussi exportatrice que celle du Québec, où la compétitivité est une condition nécessaire de la richesse collective, le gouvernement doit se préoccuper de l'incidence que toute nouvelle réglementation du travail pourrait avoir sur les coûts de production qui sont, en ce moment, au Québec, les plus bas en Occident, fardeau fiscal compris, selon une étude de la firme KPMG de 1999 dont le gouvernement québécois fait grand cas<sup>31</sup>. Suggestion : la prochaine fois que le gouvernement québécois consentira une baisse du fardeau fiscal des entreprises – telle que l'élargissement prévisible, dans le prochain budget, du congé fiscal de 10 ans pour tout nouvel investissement majeur –, cette exigence pourrait être simultanément insérée dans la Loi des normes minimales du travail<sup>32</sup>.

## 2. Faire du Québec l'endroit en Amérique où le « coût de la vie familiale » est le moins élevé

Après le temps remis à la disposition des parents, l'argument le plus important à ajouter à l'effort familial québécois est celui du coût de la vie familiale au Québec.

Déjà, en 1998, une étude avait démontré que lorsqu'on prenait en compte la totalité des coûts assumés par les familles des 14 principales grandes villes nord-américaines, incluant le fardeau fiscal mais également les économies réalisées grâce à des politiques sociales comme celles du Québec, les familles montréalaises s'en tiraient le mieux, du bas de l'échelle jusqu'à un revenu de 60 000 \$ par an. Les revenus de 75 à 100 000 \$ plaçaient Montréal au 5<sup>e</sup> rang sur 14, les revenus de 250 000 \$ au 7<sup>e</sup> rang, soit au milieu du palmarès.<sup>33</sup>

---

<sup>31</sup> Le patronat est convaincu qu'une telle mesure, parce qu'elle impose le recrutement d'employés supplémentaires et une gestion plus complexe du personnel, est très onéreuse. Des simulations faites par le ministère québécois du Travail en 1996 démontraient cependant que, même en tenant compte des coûts d'embauche et de formation, les gains de productivité induits par ces absences temporaires étaient toujours nettement supérieurs aux coûts, parce qu'elles permettent une meilleure distribution du personnel lors des creux et des pointes de production. Quoi qu'il en soit, et dans la mesure où les sommes sont disponibles, on pourrait consentir aux entreprises un crédit d'impôt de quelques milliers de dollars pour chaque parent salarié se prévalant de ce droit. Par ailleurs, un sondage Léger et Léger de janvier 1996 démontrait que 73% des Québécois étaient favorables à ce que « le gouvernement légifère afin d'obliger les entreprises à mettre sur pied des programmes de temps de travail partagé ».

<sup>32</sup> KPMG, *Les choix concurrentiels – Une comparaison des entreprises en Amérique du Nord et en Europe, édition du Québec*, Québec, 1999, 129 p.

<sup>33</sup> Ministère des Finances du Québec, *La fiscalité des particuliers et le coût de la vie -- Comparaison entre Montréal et différentes villes nord-américaines*, Québec 1998, 91 p. L'étude est fondée sur les données de

Ces données étaient fondées sur des chiffres de 1997, donc avant les réductions d'impôts canadiennes et québécoises en cours, qui devraient améliorer encore la position québécoise.

- L'essentiel du futur effort québécois de réduction du fardeau fiscal des particuliers devrait porter sur celui des familles, de façon à faire du Québec, et notamment de Montréal, sur la presque totalité de la courbe de revenus, l'endroit en Amérique du nord où les coûts familiaux sont les plus faibles, tout compris.

Le Québec créerait ainsi des conditions optimales pour attirer et retenir sa population, et faciliter tout regain possible de la natalité québécoise. Il se démarquerait clairement du reste du continent sur ce plan.

Par ailleurs, s'il est vrai, comme l'annonçait ce printemps le *Conference Board* du Canada, que la croissance économique de la région montréalaise (donc de la moitié du Québec) sera supérieure, d'ici à 2004, à celle de toutes les grandes villes canadiennes, et s'il est vrai aussi, toujours selon ces prévisions, que la ville de Québec entre dans une période de forte croissance (5<sup>e</sup> au Canada d'ici à 2004), alors le temps est venu de pratiquer une politique de recrutement des dizaine de milliers de Québécois, en particulier des diplômés, qui ont quitté le Québec ces dernières années et auxquels l'économie québécoise offre maintenant des emplois attrayants.

La Chambre de commerce de Sainte-Foy a inauguré un programme d'information auprès des diplômés de l'Université Laval qui ont essaimé sur le continent et constate que ces expatriés n'ont tout simplement pas de source d'information sur les occasions qui se présentent maintenant pour eux au Québec.

- Le gouvernement québécois et les organisations d'affaires devraient mettre sur pied un tel programme de recrutement des Québécois expatriés, notamment mais pas seulement des diplômés, pendant la période de croissance que nous connaissons. L'approfondissement de la politique familiale, sur les bases suggérées ici, donnerait à cet effort des arguments imbattables, du moins pour ceux de nos diplômés errants qui ont fondé ou pensent à fonder une famille.

Il serait par exemple assez facile de monter et de tenir à jour un site Internet sur lequel un Québécois établi à Los Angeles ou Vancouver pourrait comparer ses revenus et ses coûts à ceux en cours au Québec pour son niveau de revenu et sa situation familiale. Les résultats seraient souvent fort surprenants.

---

la firme torontoise Runzheimer Canada. (Le revenu jusqu'à 75 000 \$ est celui d'un couple avec deux enfants de moins de six ans et au-delà, celui d'un couple avec deux adolescents de 17 et 18 ans.)

## e) Agir sans détour contre l'étalement urbain linguistique

Nous l'avons vu, à tout prendre, il est dans l'intérêt de l'équilibre linguistique du Québec que la prédominance du français soit permanente sur l'île de Montréal. Une mise en minorité des francophones sur l'île pourrait n'être pas aussi néfaste que certains le disent, mais il s'agirait d'une imprudence qu'il est nettement préférable d'éviter.

On sait que 80% des habitants de l'île qui la quittent pour la banlieue sont des francophones et on connaît plusieurs des raisons qui ont motivé ce choix : parmi eux, les coûts du logement, y compris la fiscalité municipale sur l'île.

- Le gouvernement québécois devrait pratiquer dorénavant une politique clairement établie en fonction de ce paramètre, et faire en sorte que les coûts résidentiels et fiscaux sur l'île soient nettement compétitifs avec ceux de la banlieue.

Il ne m'appartient pas de définir comment, exactement, s'y prendre. Cependant l'État québécois n'a pas à s'excuser de vouloir inciter un plus grand nombre de francophones à rester ou à revenir sur l'île, en adoptant *des mesures d'application générale*, qui auraient un impact sur la totalité des habitants de l'île, mais qui modifieraient principalement les comportements des francophones. La prudence linguistique, sur le continent américain, est à ce prix.

À l'heure d'écrire ces lignes, le gouvernement québécois affirme que la fusion des villes de l'île de Montréal se soldera par une réduction du fardeau fiscal pour la majorité des citoyens. Cependant rien n'indique que cela suffira pour rendre l'île plus attrayante que la banlieue à ce chapitre.

Plusieurs pistes doivent être étudiées sérieusement:

- Au premier chef, il faudrait pratiquer « la vérité des prix » en ce qui concerne l'étalement urbain, c'est-à-dire faire assumer par les banlieusards la totalité des coûts, y compris scolaires, induits par l'ouverture de nouveaux quartiers.
- Par ailleurs, au moment où fait rage le débat sur les dettes accumulées par les anciennes villes de l'île de Montréal, le gouvernement québécois pourrait envisager de prendre directement et graduellement à sa charge tout ou partie des dettes passées, à la condition expresse que les économies réalisées sur le service de la dette soient totalement relayées en baisse de l'impôt foncier résidentiel sur l'île.
- Sachant que les résidents quittent souvent l'île pour la banlieue au moment de l'achat de leur première résidence, le gouvernement québécois pourrait prendre à sa charge de transformer, sur l'île, la

« taxe de bienvenue » en « prime de bienvenue » pour la première résidence.

- Dans le même esprit, sachant que le départ vers la banlieue est souvent motivé par l'arrivée d'enfants dans le ménage, un effort particulier pourrait être fait, sur le thème « l'île des enfants », pour rendre l'île de Montréal plus attrayante pour la vie familiale.

Un dernier mot sur la transformation des anciennes villes anglophones, au statut bilingue, en nouveaux arrondissements bilingues de la nouvelle ville de Montréal. Quoiqu'on puisse penser de l'opportunité de ces fusions, le gouvernement québécois doit comprendre que cette perte de structure représente pour une partie de la population anglo-montréalaise une fragilisation de son identité.

Autant le Québec a raison de reprocher au Canada anglais son refus de reconnaître la spécificité et l'identité québécoises, sa crainte légitime d'absorption par une majorité d'une autre langue, autant il aurait raison de reconnaître la spécificité de sa communauté anglophone et les craintes identitaires inhérentes à son état de minorité au sein d'un Québec majoritairement francophone.

- Cette reconnaissance de la spécificité anglophone devrait se traduire par une autonomie de gestion plus large pour les arrondissements bilingues, notamment mais pas seulement en matière culturelle, sans nuire au projet d'ensemble.

## **IV – L'équilibre linguistique québécois, le gouvernement canadien et le monde**

L'auteur de ce mémoire est souverainiste et a la certitude que l'accession du Québec à la souveraineté donnerait au Québec le cadre et les outils nécessaires à la préservation de son équilibre linguistique.

N'empêche que le Québec fait, pour l'instant, partie du Canada. De ce fait, une partie de l'aménagement linguistique québécois est décidé à Ottawa par un autre gouvernement que celui du Québec, parfois en contradiction avec les actions québécoises.

Il est temps que le gouvernement québécois, pour la première fois, indique clairement ce qu'il réclame comme action du gouvernement fédéral en appoint à ses propres politiques, afin de compléter son aménagement linguistique.

Pour les fédéralistes, ce sera une façon d'indiquer comment une fédération intelligente et flexible pourrait répondre aux besoins du Québec. Pour les souverainistes, à supposer que le Canada refuse de réagir positivement aux souhaits québécois, ce sera une façon d'illustrer comment des outils lui manquent pour assurer intégralement sa sécurité et son équilibre linguistique, et d'expliquer concrètement comment, maître de toutes ses décisions, un Québec souverain pourrait agir pour compléter sa politique linguistique.

### **a) La prédominance du français, le 10% manquant**

Lorsque la Cour suprême du Canada a jugé raisonnable l'exigence de « prédominance du français » dans l'affichage, elle reprenait une idée qui avait déjà fait carrière dans certains milieux fédéraux. Le rapport Pépin-Robarts, notamment, évoquait la chose dès 1979, donc après l'adoption de la Charte de la langue française, en ces termes : « Nous soutenons les efforts du gouvernement provincial et du peuple du Québec visant à assurer la prédominance de la langue et de la culture françaises dans cette province. »

Ce rapport, commandé par le premier ministre Pierre Trudeau, est resté lettre morte.

Pourtant au Québec, environ 10% des entreprises et de la main-d'œuvre échappent à la législation québécoise, linguistique et autre, car elles relèvent de la compétence fédérale : banques à charte fédérale, entreprises de télécommunications, entreprises de transport interprovincial comme Air Canada ou le CN, etc.

Elles sont assujetties à la loi fédérale des langues officielles, et certaines de ces entreprises se font un point d'honneur de respecter l'esprit de la loi 101. Cependant on sait que les logiciels francophones ne sont pas systématiquement offerts aux employés de plusieurs de ces entreprises, comme le prévoit la loi 101, que la traduction en français des manuels et des instructions n'est pas systématique, etc.

En outre, les institutions fédérales elles-mêmes, qui s'affichent de manière de plus en plus visibles au Québec, ne respectent pas le principe de prédominance du français dans l'affichage.

- Le Québec doit demander au gouvernement fédéral de respecter le principe de prédominance du français sur le territoire québécois, en l'appliquant lui-même ou en acceptant de déléguer une partie de son pouvoir réglementaire au pouvoir québécois en matière linguistique dans les entreprises de compétence fédérale.

Le gouvernement fédéral devrait accepter le fait que sur le territoire québécois, les impératifs de l'équilibre linguistique et de la prédominance du français exigent des mesures spécifiques, comme le reconnaissait du reste le rapport Laurendeau-Dunton, dès les années 60.

Ainsi, pour les entreprises réglementées par la législation fédérale en territoire québécois, le gouvernement fédéral devrait soit adopter, dans sa législation, des dispositions miroir de celles de la Charte de la langue française, soit déléguer l'aspect linguistique de son pouvoir de réglementation au pouvoir québécois.

- Le gouvernement fédéral devrait également appliquer, dans son propre affichage au Québec, le principe, approuvé par sa propre Cour suprême, de prédominance du français, afin d'uniformiser le message lancé par le Québec à ses nouveaux citoyens et au monde;
- Idéalement, le principe de prédominance du français au Québec devrait être constitutionnalisé<sup>34</sup>, ce qui protégerait la législation québécoise contre toute velléité future d'uniformiser la législation linguistique d'un océan à l'autre.

Cette menace est suffisamment réelle pour qu'un éminent politologue de l'Université de Montréal propose naguère une solution semblable, pour parer au scénario qu'il évoquait en ces termes :

« On peut penser que, puisque la Cour suprême s'est déjà prononcée, les politiques québécoises actuelles sont en sécurité. En fait, rien n'est moins certain. Les décisions d'un groupe de juges peuvent être renversées plus tard par leurs successeurs. Une

---

<sup>34</sup> Comme le propose notamment Christian Dufour, *op cit.*

Cour suprême pourrait décider un jour que l'interdiction faite (par la loi 101) à un nouvel immigrant ou à un francophone de s'inscrire à l'école anglaise, alors que les anglophones ont ce droit, est contraire à la Charte des droits; la Cour pourrait invoquer à cet effet l'article 15 de la Charte qui requiert l'égalité de tous les citoyens. Un tel jugement semble improbable aujourd'hui, mais qui sait ce qui attend la prochaine génération, quand la présence francophone va se réduire en tant que réalité démographique à l'extérieur du Québec et que le poids du Québec va décliner dans le Canada ? » L'auteur ? Le professeur Stéphane Dion, en 1992<sup>35</sup>.

La constitutionnalisation du principe de prédominance du français au Québec permettrait également au Québec de faire valoir ses arguments lorsque, par exemple, des initiatives fédérales tendent à uniformiser la recherche pancanadienne, insérant la recherche québécoise dans un axe est-ouest où le français est un boulet, plutôt que dans l'axe Europe francophone/Amérique anglophone que le Québec doit privilégier, et dans lequel le français est un atout. Une situation de cet ordre est en train de se développer dans le domaine de la recherche médicale au Canada. Elle permettrait également au Québec de faire valoir ses besoins particuliers en matière d'immigration.

## **b) Des politiques d'immigration et de population à deux vitesses**

Si le Québec voulait adopter certaines des mesures proposées dans ce mémoire, notamment en matière d'immigration, il devrait nécessairement se tourner vers le gouvernement fédéral pour que ce dernier effectue un certain nombre de changements essentiels à la réalisation d'une entreprise aussi ambitieuse.

Cela pourrait se faire par une mise à jour des accords Québec-Ottawa sur l'immigration, inaugurés, on l'oublie souvent, sous les gouvernements Trudeau-Lévesque d'abord, puis figés sous les gouvernements Mulroney-Bourassa.

Pour viser 25 000 étudiants par an, et pour mieux équilibrer la langue d'usage des autres immigrants québécois au point d'entrée, il faudrait par exemple que le gouvernement fédéral coordonne beaucoup mieux qu'aujourd'hui avec le Québec ses services de recrutement d'immigrants; qu'il fasse, dans les services d'un certain nombre de ses ambassades, une place pour l'offre québécoise spécifique; qu'il assouplisse ses règles pour donner aux étudiants étrangers sur le territoire québécois le droit, par exemple, de travailler comme leurs collègues québécois ou d'entamer immédiatement leurs demandes de citoyenneté et de le faire sans devoir quitter le territoire canadien comme c'est malheureusement le cas en ce moment.

De plus, c'est le gouvernement fédéral qui contrôle l'essentiel du volet « réfugiés » de l'immigration québécoise, dont on sait qu'il est, par nature, très loin de respecter la répartition linguistique québécoise actuelle: ces réfugiés sont généralement

---

<sup>35</sup> Dion, Stéphane, « *Explaining Quebec nationalism* », dans Weaver, R. Kent, *et al. The Collapse of Canada?*, Washington, Brookings Institution, mars 1992, pp 77-123.

massivement anglotropes et n'ont presque pas de connaissance du français. Dans ce régime, le Québec reçoit plus que sa part de réfugiés au Canada, qui lui-même choisit de recevoir nettement plus de réfugiés que la plupart des pays industrialisés<sup>36</sup>.

Dans un effort général de rééquilibrage de son immigration afin de reconduire ses équilibres linguistiques, le Québec pourrait, par exemple, offrir au Canada de prendre nettement plus que sa part de réfugiés lorsqu'une crise provoque une forte augmentation des demandes d'asile en provenance d'Amérique latine, d'Afrique francophone ou d'Haïti, mais nettement moins que sa part lorsque les vagues de réfugiés proviennent de pays anglotropes. Les besoins particuliers du Québec devraient, là aussi, infléchir la politique fédérale, sans toutefois réduire l'accueil québécois de demandeurs d'asile en deçà de ce que pratiquent plusieurs autres pays occidentaux qui, eux, n'ont pas de problème d'intégration linguistique.

De même, la dénatalité québécoise étant plus prononcée que celle du reste du Canada, le gouvernement canadien devrait répondre avec plus d'empressement aux demandes québécoises de bonification de mesures comme le congé parental ou de participation de l'assurance-emploi aux mesures de partage du travail pour les parents d'enfants d'âge préscolaire.

Finalement, le gouvernement fédéral a récemment mis l'accent sur un objectif de très grande mobilité des Canadiens d'un océan à l'autre. À cette fin, il lui arrive de mettre en cause des politiques québécoises qui, au contraire, ont pour but d'inciter la population à s'enraciner au Québec. Ce fut par exemple le cas dans le débat entourant la politique québécoise de frais de scolarité différenciés pour étudiants québécois et étudiants canadiens hors-Québec. Le gouvernement fédéral devrait comprendre que la problématique de la mobilité ne se pose nullement de la même façon à Montréal qu'à Toronto ou Halifax.

- Une fois complétée la refonte de sa politique linguistique et de population, le Québec devrait clairement indiquer au Canada les aménagements requis dans ses champs de compétence pour assurer le succès de la politique québécoise en matière d'immigration et de réfugiés, d'assouplissement de la politique en matière d'étudiants étrangers, de soutien à la famille, de flexibilité dans les exigences de mobilité, etc.

---

<sup>36</sup> Selon les chiffres de l'OCDE, sur la période 1990-1994, le Canada a reçu, *per capita*, une fois et demie plus de demandeurs d'asile que le Royaume-Uni et la France, deux fois et demie plus que les États-Unis, quatre fois plus que l'Espagne et sept fois plus que l'Italie. Le Québec, qui compte 24% de la population canadienne, recevait pendant les années 90 plus de 30% des réfugiés arrivant au Canada.

### **c) Sur la scène internationale, faire de la diversité un combat pratique**

Le Québec et le Canada se sont engagés en ordre dispersé, du moins au début, dans le combat pour la diversité culturelle.

En matière linguistique, quelques-uns de nos problèmes locaux de respect de notre statut de consommateurs francophones peuvent trouver leur solution dans une action internationale concertée en faveur du respect des langues locales par les forces commerciales.

Par exemple, le Mexique et l'Espagne ont tout autant intérêt que le Québec, la France et le Canada français à ce que les nouveaux jeux vidéo vendus à leurs enfants présentent en d'autres langues que l'anglais, non seulement l'emballage et le mode d'emploi externe, mais les instructions sur l'écran elles-mêmes.

On sait que ces modifications sont techniquement faisables – Montréal a vu naître plusieurs entreprises spécialisées dans le plurilinguisme virtuel – et que les gouvernements peuvent jouer du muscle pour affirmer les droits linguistiques de leurs consommateurs.

Que le Québec, le Canada, la France et le Mexique (pour évoquer les membres d'une coalition assez aisément réunie) ne fassent qu'annoncer la création d'un groupe de travail conjoint visant à... envisager d'interdire, sur leurs territoires, la vente de jeux vidéo grand public unilingues anglais, et il ne faudra pas deux mois aux géants de cette industrie pour modifier leurs pratiques, avant même que ce comité n'ait le temps de remettre son rapport.

On comprend par ailleurs, comme l'a signalé le Conseil de la langue française dans un avis récent, que les règles internationales protègent les raisons sociales unilingues anglaises. Va pour McDonald.

Cependant on est en droit de se demander pourquoi la dissémination, dans des villes unilingues espagnoles, suédoises, russes ou coréennes, du jeu de mot anglophone intraduisible *Toys-R-Us*, pourtant conçu pour attirer des enfants unilingues anglophones, devrait être un droit international intouchable, en plus d'être une mauvaise stratégie de mise en marché<sup>37</sup>.

L'effet combiné de la mondialisation et de l'utilisation de l'anglais comme langue dominante de l'économie mondiale, des fusions d'entreprises de plus en plus nombreuses, de la force de l'industrie culturelle états-unienne, et de l'expansion même de la publicité dans les espaces publics, fera bientôt en sorte que les marques de

---

<sup>37</sup> Mauvaise parce que le public cible, ici, les enfants, ne comprennent pas le message, mauvaise aussi parce que certains consommateurs tiennent à ce qu'on s'adressent à eux dans leur langue. Un sondage Léger et Léger de 1997 démontrait qu'au Québec, l'utilisation de raisons sociales unilingues anglaises pouvait provoquer une perte de part de marché de plus de 20%, le choix d'une raison sociale francophone, une augmentation de part de marché de plus de 20%. La stricte loi du marché devrait logiquement conduire les entreprises à la diversité linguistique. De toute évidence, ce n'est pas le cas.

commerce et les raisons sociales unilingues anglaises vont prendre une place croissante dans le paysage commercial, où qu'on se trouve sur la planète.

Les pays membres de l'OMC veulent-ils tous vraiment que des expressions unilingues anglo-américaines dominent, demain, leurs paysages commerciaux, leurs paysages tout court ? Pourquoi ne pas insister pour qu'à l'OMC, au-delà d'une clause grand-père pour les marques de commerces et raisons sociales déjà présentes, les futures marques constituées d'expressions – par opposition à des noms propres – soient traduites dans la langue des pays ou des territoires visés ?

- Le Québec et le Canada devraient proposer aux pays membres de la francophonie d'agir de concert pour faire inscrire, à l'Organisation mondiale du commerce, les droits linguistiques des consommateurs, du moins ceux des grands groupes linguistiques mondiaux, reconnus à l'ONU. Ces droits devraient baliser la future implantation de marques de commerces et raisons sociales constituées d'expressions unilingues anglaises.

#### **d) Simplifier le français, mission impossible ?**

Au cours des deux dernières décennies, le Québec a fait évoluer le français de deux façons notables. D'abord en s'engageant résolument dans l'effort de terminologie, le Québec a permis à l'ensemble de la francophonie d'introduire un certain nombre de termes scientifiques et techniques qui, sinon, auraient été abandonnés à l'anglais. Ensuite, en introduisant la féminisation des titres, le Québec a balisé une voie que la France est en train de suivre, vingt ans plus tard.

Avec les Belges et les Suisses, les Québécois ont également entraîné les institutions françaises à accepter et à reconnaître progressivement les usages linguistiques venus de l'extérieur de France.

La question de la « compétitivité » de la langue française face aux autres grandes langues, son aptitude à s'imposer comme langue d'intégration sur des terres d'immigration comme le Québec, ou comme seconde langue au niveau international, son succès même auprès des jeunes francophones eux-mêmes, sont fonction de sa complexité.

Il ne fait aucun doute que, face à l'anglais et même à l'espagnol, le français présente à ses locuteurs un degré de difficulté supérieur, ne serait-ce qu'au niveau de l'orthographe. (Certaines règles de doublement des consonnes présentent exactement autant d'exceptions que de conformité à la « règle ».)

On sait que toute tentative de réforme et de simplification d'une langue se heurte à une gigantesque résistance, mais on doit constater que d'autres grandes langues ont réussi ces réformes sans que leur génie propre en souffre. Notons d'ailleurs simplement que

le français est notamment une simplification du latin, qui a fait en sorte que les noms propres sont au moins onze fois moins difficiles à employer qu'auparavant, car on ne les décline plus selon leur usage comme sujet, complément, etc. Cette simplification draconienne ne semble pas avoir tué le génie de la langue.

- De toute évidence, la réforme de l'orthographe, pour ne parler que de cet aspect, ne viendra pas de l'Académie française. Le Québec, avec des alliés Belges, Suisses, Canadiens et Africains, devrait faire en sorte que l'organisation de la Francophonie entame une démarche de réflexion et de proposition sur la modernisation du français, en fixant, par exemple, un calendrier sur une décennie.

Ces choses-là prennent du temps, mais il faut commencer.

### **e) Conforter l'identité québécoise : créer une citoyenneté québécoise**

La dernière recommandation de ce mémoire est celle qui recèle le plus important contenu symbolique, qui devrait marquer de manière formelle l'existence en Amérique du Nord d'un territoire singulier, où prédomine le français, et où tous les citoyens sont invités à contribuer à cette différence.

- Il s'agirait de créer une citoyenneté québécoise interne, décernée à tous les citoyens canadiens résidant au Québec et à tous les immigrants devenant citoyens sur le territoire québécois.

Précisons tout de suite qu'il ne s'agirait pas d'une première en Occident. La Finlande, pays aux deux langues officielles, le finlandais et le suédois, a permis à la minorité suédoise de l'île d'Åland, à l'histoire singulière, de créer sur son territoire une citoyenneté interne d'Åland, cumulée à la citoyenneté finlandaise. La Commission serait bien avisée d'étudier ce précédent, et d'autres s'il y en a.

- La Commission devrait dépêcher certains de ses membres en Finlande pour examiner l'exemple finlandais, qui a conféré à sa minorité suédoise d'Åland une citoyenneté interne, et en tirer les enseignements opportuns pour le Québec.

Il ne s'agit pas ici d'adopter nécessairement la totalité des dispositions existantes à Åland, qui vont assez loin<sup>38</sup>. Cependant il semble certain que, même si le Québec devait rester dans la fédération canadienne, la création d'une citoyenneté québécoise serait très profitable pour la cohésion de sa vie collective, linguistique et civique.

Cela permettrait d'envoyer un message d'inclusion à la totalité des résidents québécois, quelle que soit leur contrée d'origine. Ce serait une façon de dire, officiellement : vous êtes Québécois. *Vous l'êtes tous*. Cela enverrait également le message qu'il existe ici une façon différente d'être nord-américain. Plus qu'une vue de l'esprit, ce serait une réalité inscrite dans la citoyenneté même. On se le dirait à nous-mêmes, et aux autres.

Pour les immigrants que nous voulons accueillir chez nous, l'obtention simultanée des citoyennetés canadienne et québécoise affirmerait également, de façon très forte, la spécificité de leur choix de devenir citoyen de ce coin particulier de l'Amérique. Cela contribuerait puissamment à clarifier les attentes de la société d'accueil.

Pour cela, il faudrait bien sûr harmoniser et remanier, au Québec, le processus actuel d'accession à la citoyenneté.

Comme le principe de prédominance du français, l'idée d'une citoyenneté québécoise cumulée à celle du Canada colle à la réalité : plus que partout ailleurs au Canada, les gens d'ici se définissent par leur appartenance à leur province. Une majorité de Québécois se sentent d'ailleurs « Québécois et Canadiens » – il s'agirait de rendre officiel ce qui est pour l'instant intuitif. Plus que partout ailleurs au Canada, il existe ici une identité particulière qui cherche son point d'équilibre et qui souffre d'une absence de reconnaissance formelle.

---

<sup>38</sup> Pour plus d'information, voir le site officiel : [www.aland.fi/virtual/fransk/frame.html](http://www.aland.fi/virtual/fransk/frame.html) . Pour être citoyen d'Åland, il faut avoir la citoyenneté finlandaise, avoir une bonne connaissance du suédois et avoir séjourné à Åland au moins cinq ans ou y être né. Seuls les détenteurs de la citoyenneté régionale peuvent voter aux élections. Åland jouit d'une large autonomie gouvernementale, y compris de prérogatives spécifiques de représentation internationales, et n'a, sur son territoire, qu'une langue officielle, le suédois. Détail intéressant : l'enseignement de l'anglais langue seconde est obligatoire dans les écoles de l'île, pas celui du finlandais.

## V – Conclusion

L'équilibre linguistique québécois actuel est précieux. Il n'est pas gratuit. Si le Québec désire le préserver, il devra déployer une énergie considérable. J'estime qu'il en a la capacité et qu'il peut trouver la volonté collective d'y arriver. Cependant il faut mobiliser les énergies dans la bonne direction et ne pas se tromper de cible.

Se tromper de cible, cela signifie exiger un Québec aussi français que peuvent l'être la Loire ou le Saguenay, ou remettre l'avenir linguistique du Québec aux seules forces du marché nord-américain.

Se tromper de cible, cela signifie faire peser sur les allophones québécois d'aujourd'hui, et sur de futurs allophones issus d'une politique d'immigration qui resterait inchangée donc linguistiquement imprudente, des objectifs de francisation dont le passé et le présent démontrent l'irréalisme.

Se tromper de cible, cela signifie multiplier les mesures hostiles à l'anglais – comme le retour à l'affichage unilingue français ou le retrait du caractère bilingue d'un certain nombre d'arrondissements de la future grande ville de Montréal, ou encore la résistance à la prestation de services médicaux et sociaux dans la langue de la minorité anglophone – dans l'espoir assurément futile que ces actions contribueront à franciser un plus grand nombre d'allophones.

Se tromper de cible, cela signifie vouloir éviter la mise en minorité du français sur l'île de Montréal sans s'attaquer résolument au problème de l'étalement urbain linguistique, sa cause première.

Se tromper de cible, c'est constater que l'équilibre linguistique du Québec des années 90 n'a pu être maintenu qu'au prix du départ de dizaines de milliers de nos jeunes anglophones, et souhaiter que cela se poursuive.

Les vingt recommandations que je soumetts à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir du français visent un objectif général – préserver l'équilibre linguistique et démographique du Québec en général et de la métropole en particulier – en contrant directement les tendances structurelles qui nous en éloignent et en minimisant celles, comme l'exode anglophone, qui nous en rapprochent, mais à vil prix.

La recommandation ayant, de loin, le plus d'impact vise à ouvrir très largement et presque à doubler d'ici une décennie le débit du robinet de l'immigration, au rythme de 25 000 étudiants étrangers de plus par an. Mais c'est pour en diriger le flot vers notre enseignement post-secondaire, graduellement vidé par la dénatalité québécoise et convaincre au moins les trois quarts de ces jeunes de faire du Québec leur terre d'adoption. À ce niveau d'immigration, on créerait tout bonnement une nouvelle donne

allophone et on modifierait du tout au tout les niveaux de francisation observés jusqu'ici, tout en faisant échec au très grave déclin démographique qui menace le Québec.

La seconde recommandation la plus structurante concerne l'éducation collégiale, moment clé de l'intégration linguistique dans la vie personnelle et professionnelle. Elle devrait se faire en français, dans le prolongement des obligations de la loi 101 pour le primaire et le secondaire, mais à la condition expresse que le cégep français produise des diplômés ayant une maîtrise opérationnelle de l'anglais, au moyen d'une session entière consacrée à cette langue. Les cégeps anglophones devraient, de même, produire des diplômés vraiment fonctionnels en français, donc d'autant plus intégrés au Québec du français langue commune.

La troisième recommandation en importance concerne l'étalement urbain linguistique, qu'il convient de renverser en prenant des moyens concrets pour retenir et attirer les familles sur l'île de Montréal. Cela peut se faire par des mesures d'application générale dont on sait qu'elles agiront au premier chef sur les francophones, qui ont fourni 80% des départs vers la banlieue ces dernières années, réduisant leur masse critique sur l'île, donc la capacité d'intégration du français.

La quatrième touche l'identité québécoise, dont la légitimité souffre, auprès d'un nombre croissant de nos concitoyens d'origine étrangère, des balles perdues d'un combat politique permanent. S'il est vrai, comme je le pense, que l'avenir linguistique et démographique du Québec repose sur une immigration plus vaste mais davantage réfléchie, la question du signal identitaire reçu par ces nouveaux citoyens, dans un Québec qui n'est pas – ou pas encore – souverain, devient centrale. L'importation et l'adaptation d'une solution inventée en Finlande permettraient, par la création d'une citoyenneté québécoise interne (cumulée avec la citoyenneté canadienne), de poser un geste fort et inclusif : ici, sur ce coin d'Amérique, les citoyens canadiens ont la singularité d'être aussi citoyens québécois... *et ils le sont tous*. Les hommes et femmes politiques fédéraux répètent à tout vent leur fierté d'être « à la fois Canadiens et Québécois », un sentiment effectivement partagé par une majorité de Québécois. Il faut les prendre au mot et proposer de traduire cette fierté dans une reconnaissance formelle.

À elles seules, ces quatre recommandations modifieraient suffisamment les paramètres linguistiques et identitaires québécois pour apaiser les insécurités linguistiques dont souffrent à la fois la majorité francophone, la communauté anglophone et la diversité allophone. Elles permettraient de maintenir entre ces trois composantes des équilibres qui font du Québec et du Montréal d'aujourd'hui des lieux, pour tout dire, épatants.

L'esprit dans lequel la politique linguistique doit s'élaborer et s'appliquer doit, lui aussi, être modifié. Proposer pour demain la préservation de l'équilibre actuel du Québec et de la métropole permet de rassembler, pour la première fois, les Québécois d'horizons linguistiques divers autour d'un objectif partagé, car mutuellement avantageux.

Admettre que la prédominance du français doit devenir un principe général d'application de la législation et de la réglementation linguistique, c'est s'ajuster non seulement au

réel, mais miser ouvertement sur toutes nos forces, y compris la force anglophone, y compris la force allophone.

La différence québécoise a une source indispensable: le fait français. Mais cette énergie serait prisonnière sans la capacité de brancher le Québec avec l'univers anglo-américain, grâce à la maîtrise de l'anglais de la moitié de nos citoyens et sans la capacité de contact direct avec d'autres cultures encore, grâce à un trilinguisme croissant, deux fois plus grand qu'ailleurs au Canada. C'est donc parce que le français prédomine sans être exclusif que le Québec peut gagner son pari, non de survivre, mais d'exceller dans l'économie du savoir et dans le grand marché de la globalisation, comme dans l'expression culturelle ou l'innovation sociale. C'est pourquoi j'insiste sur la nécessaire passerelle linguistique à construire solidement chez tous nos jeunes cégépiens et sur la double expérience, européenne et nord-américaine, à approfondir dans chaque secteur d'activité, à l'université.

Par ailleurs, le gouvernement québécois n'est pas le seul acteur de la réalité linguistique québécoise. Le gouvernement fédéral envoie lui aussi des signaux, directement ou par le biais de la fraction de la vie économique québécoise (10% environ) qu'il régleme, par son action en immigration, son approche de la mobilité des citoyens et les fragments de sa politique familiale. Si le Québec redéfinit en profondeur son action linguistique globale, il devrait pour la première fois indiquer clairement au gouvernement canadien les mesures complémentaires fédérales qu'il désire voir appliquer au Québec et sans lesquelles sa politique ne saurait atteindre tous les résultats escomptés. L'application concrète, par le gouvernement canadien, du principe de prédominance du français au Québec doit dominer cette liste, avec la proposition de citoyenneté québécoise interne.

Plusieurs de mes propositions – sur la politique des frais de scolarité qu'il faut transformer en pacte entre l'État et l'étudiant pour que la nécessaire générosité québécoise ne devienne pas un passeport gratuit pour les salaires de l'Amérique néolibérale; sur la politique familiale qui doit faire en sorte que les parents québécois disposent de plus de temps et de plus d'argent que n'importe où en Amérique – visent à équiper le Québec pour le défi grandissant de la mobilité de ses citoyens, à mettre toutes les chances de son côté pour attirer de nouveaux immigrants, retenir ses citoyens actuels et faire revenir ceux qui vont chercher ailleurs, un temps, des expériences nouvelles. Il faut également tout mettre en œuvre pour soutenir le moindre regain démographique qui pourrait se manifester.

Ces propositions, qui singulariseraient encore plus le Québec sur le continent, illustrent un trait à mon avis essentiel : si le Québec n'était pas français, il devrait sans doute copier ses voisins pour les rattraper ou les dépasser, car il serait pleinement dans leur univers. Mais puisqu'il est français, donc indubitablement différent, son atout réside en ce qui le distingue, pas en ce qui le fonde dans l'environnement immédiat. Le Québec n'a d'autre choix, tout en restant économiquement compétitif, que de se démarquer, construire sa différence, la clamer même, pour devenir, demain, plus intéressant, plus accueillant et plus dynamique encore. Dans un nouveau siècle où l'innovation est le maître mot, l'originalité est la clé du succès.

## VI – Relevé des conclusions et des principales recommandations

### I – Préciser l’objectif, rassembler les Québécois

La prédominance du français : un concept rassembleur collé sur le réel

#### Recommandation 1 :

- Le gouvernement devrait ajouter dorénavant à sa politique linguistique le concept clé de *prédominance du français*.

L’équilibre de la langue d’usage au Québec depuis 10 ans

#### Recommandation 2 :

- Le Québec devrait mesurer dorénavant son succès linguistique en fonction de sa capacité de préserver, au cours des décennies à venir, à peu de choses près l’équilibre linguistique atteint au cours des années 1990. La proportion de citoyens ayant le français comme langue d’usage a alors atteint un sommet moderne de près de 83%, la communauté anglophone a stabilisé ses effectifs aux environs de 11% et la proportion d’allophones a atteint une masse critique d’environ 6%.

Établir explicitement l’équilibre comme étant de notre intérêt collectif

#### Recommandation 3 :

- Le Québec devrait affirmer qu’il en va de l’intérêt collectif québécois que la proportion de francophones soit, comme elle l’est actuellement, de plus de 80% au niveau québécois total, d’environ 70% dans la RMR et d’au moins 55% sur l’Île de Montréal et que l’action gouvernementale doit tendre à préserver cette prédominance du français langue d’usage dans la population, à chacun de ces trois niveaux.
- Le Québec devrait affirmer qu’il en va de l’intérêt collectif québécois que la proportion d’anglophones au Québec ne chute pas en deçà de son niveau actuel de 11% globalement, et de sa fourchette actuelle de près de 20% de la RMR jusqu’à 25% sur l’île de Montréal, là où elle puise l’essentiel de son dynamisme, et que l’action gouvernementale doit tendre à préserver cette masse critique sans laquelle la communauté anglophone perdrait de sa vitalité.
- Le Québec devrait affirmer qu’il en va de l’intérêt collectif québécois qu’une proportion significative d’allophones, soit la fourchette actuelle d’environ 10% dans la région métropolitaine et jusqu’à 20% sur l’île de Montréal, retienne sa langue d’origine à la maison, de façon à perpétuer la diversité culturelle de Montréal et que l’action gouvernementale doit tendre à préserver cette diversité.

- Finalement, le Québec devrait ajouter qu'il en va de l'intérêt national québécois que les nations autochtones québécoises retiennent, transmettent et développent leurs langues et cultures propres et que les politiques gouvernementales doivent tendre à satisfaire ces objectifs.

## **II – Comprendre pour agir : l'exigence de lucidité**

Les vrais acteurs de l'équilibre : les mouvements de population

### **Conclusions :**

- Le Québec ne serait pas aussi francophone qu'il l'est aujourd'hui et l'île de Montréal serait très certainement à prédominance anglaise depuis des lustres... n'eût été de l'exode massif des anglophones entre 1960 et l'an 2000. Au total, sur ces 40 ans, plus de 600 000 anglo-québécois ont quitté le Québec pour le reste du Canada, et un nombre inconnu ont émigré aux États-Unis.
- La réduction de la proportion de francophones sur l'île de Montréal, de 61% en 1971 à 55,5% en 1996, donc sa fragilisation, est principalement due, non à l'augmentation de la population non-francophone ou à l'échec présumé de telle ou telle politique linguistique, mais au départ de ces francophones pour la banlieue, départ favorisé par des politiques gouvernementales québécoises de tous ordres. Pour la seule période de 1986 à 1996, 80% des « départs » de l'île vers la banlieue ont été le fait de francophones.
- Même au cours de la relative accalmie linguistique de la dernière décennie, la communauté anglophone du Québec a perdu, de 1986 à 1996, en moyenne 1% de sa population par an, au profit du reste du Canada.

L'immigration actuelle, garante de l'équilibre linguistique ?

1. Au point d'entrée : la répartition linguistique certaine; 2. L'enseignement secondaire : l'impact direct de la Charte de la langue française; 3. L'enseignement collégial : l'impact du libre choix; 4. Le libre choix à l'université; 5. Sur le marché du travail; 6. La langue d'usage public ; 7. Les couples mixtes et leurs enfants; 8. Le rôle de l'identité

### **Conclusions :**

- La revue de ces huit variables est révélatrice : une seule, celle de l'enseignement primaire et secondaire, donne au français un surplus par rapport aux équilibres. Les sept autres traduisent un déficit, parfois très considérable, et une seule des tendances sur ces sept est positive pour le français, donc tend à refermer l'écart. Certes, l'impact de la seule variable qui donne l'avantage au français, l'éducation primaire et secondaire, n'a pas encore fait son œuvre sur l'ensemble des autres, car il faudra attendre encore deux décennies pour que la totalité de la population active allophone ait grandi sous l'égide de la loi 101. Cependant le net recul du français observé au collégial et à l'université dans des cohortes post-loi 101 doit laisser songeur.

9. La résultante : les transferts linguistiques; 10. La tendance globale des années 90; 11. L'impact linguistique des départs

### **Conclusions :**

- L'intégration de l'immigration telle que constituée actuellement ne permet pas, à elle seule, le maintien des équilibres;
- Après 30 ans d'immigration principalement francotrope, les forces qui tendent à l'anglicisation des allophones sont encore aujourd'hui plus grandes que celles qui tendent à leur francisation, eu égard aux objectifs minimaux de maintien de nos équilibres;
- Le maintien relatif de l'équilibre dans les années 1990 a reposé sur un départ constant de membres de la communauté anglophone d'ancienne souche ou d'une partie des allophones nouvellement anglicisés. Rien n'indique une fin prochaine de ce phénomène;
- Cet exode anglophone ne peut que conduire à une érosion de la proportion d'anglophones québécois qui ont droit à l'enseignement primaire et secondaire en anglais, donc, à terme, nuire à la pérennité de ces institutions anglophones de base;
- La poursuite de l'étalement urbain continue de réduire la proportion de francophones sur l'île, y mettant en cause la prédominance du français;
- Cette situation est triplement malsaine : pour la majorité francophone qui ne parvient pas à attirer sa part d'allophones et qui donc perdra du terrain; pour la minorité anglophone, dont la vitalité n'est pas servie par cette hémorragie, bien au contraire; pour les communautés allophones qui ne participent pas adéquatement, dans ce contexte, au maintien des équilibres de la société d'accueil;
- Ajoutons, dans ce dernier cas, qu'il n'incombe pas aux allophones québécois actuels de trouver une solution à ce problème et qu'il serait à la fois irréaliste et pernicieux de tenter d'agir strictement ou principalement sur ces allophones pour redresser la situation;
- Globalement, sur un continent qui continue à assimiler les communautés francophones à un rythme préoccupant, il est normal que le Québec adopte une politique de prudence face à son avenir linguistique et prenne des mesures additionnelles, de nature à sauvegarder son caractère francophone;
- Pour y arriver, il faut de toute évidence sortir du cadre actuel de l'intervention linguistique et innover résolument pour mieux assainir toute la situation.

### **III – Pour préserver l'équilibre : construire la différence québécoise**

a) Au point d'entrée : davantage d'immigration, davantage réfléchi

1. Vérifier d'abord l'équilibre de la langue d'usage au point d'entrée

#### **Recommandation 4 :**

- Il serait prudent que le gouvernement québécois, dans son recrutement et sa sélection d'immigrants – les 30 000 par an qu'il reçoit depuis quelques années –, vérifie ce critère essentiel de la langue d'usage et vise à faire entrer les nouveaux québécois qui ont le français et l'anglais comme langue d'usage dans le respect des équilibres actuels, même si cela nécessite un effort de recrutement et de sélection accru.

2. Augmenter l'immigration, mais maximiser les chances d'intégration

#### **Recommandation 5 :**

- Aucune mesure n'aurait plus d'impact sur la sécurité linguistique du français au Québec, sur le respect de nos équilibres linguistiques et sur notre grave déclin démographique que l'arrivée graduelle, d'ici une douzaine d'années, d'une vague de 25 000 jeunes immigrants par an venant faire au Québec leur scolarité post-secondaire ou professionnelle, dans les classes vidées par la dénatalité québécoise. Cette seule mesure, considérable, changerait la donne et conférerait au Québec une importante dose de sécurité linguistique.

b) Enseignement : redessiner les frontières et les passerelles linguistiques

1. L'enseignement collégial : une clé pour la prédominance du français

#### **Recommandation 6 :**

- À condition que les cégeps puissent garantir l'apprentissage fonctionnel de la langue seconde dans le champ d'étude de l'étudiant, l'obligation de l'enseignement en français devrait être prolongé du niveau secondaire au niveau collégial, afin de maximiser les transferts linguistiques francophones par le biais naturel de l'exogamie et de l'insertion des allophones dans des filières d'emploi francophones, et de façon à augmenter le bilinguisme de tous nos diplômés post-secondaires

2. À l'Université, approfondir le double ancrage Europe/Amérique

#### **Recommandation 7 :**

- Ainsi, il faudrait faire en sorte qu'une proportion croissante de diplômés universitaires québécois puissent faire une session ou un stage à la fois en Europe francophone et dans la partie anglophone du continent comme partie intégrante de leur formation.

### 3. L'enseignement primaire et secondaire anglophone : briser le dogme

#### **Recommandation 8 :**

- En permettant aux immigrants venus de pays anglophones d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, on éliminerait une partie des irritants actuels, on permettrait une meilleure préservation, à leur niveau de fréquentation actuel, des institutions d'enseignement primaires et secondaires anglophones. Accessoirement, cela contribuerait très considérablement à l'image du Québec chez nos principaux partenaires et voisins, en Amérique du Nord.

#### c) Retenir nos jeunes, et ceux qu'on accueillera

#### **Recommandation 9 :**

- Il faudrait proposer à l'étudiant, québécois ou étranger, qui entreprend ses études, dès le niveau collégial, un choix :

D'une part, il lui serait offert de payer ses études au coût réel, c'est-à-dire à un prix considérablement supérieur aux frais de scolarité actuels, mais inférieur, vus les coûts québécois, aux frais en vigueur sur le reste du continent. L'étudiant qui aurait ainsi défrayé ces coûts réels (et qui se serait dans la plupart des cas endetté d'autant) serait évidemment libre de faire ce qu'il entend de son diplôme, et d'aller pratiquer à Toronto ou à Seattle si le cœur lui en dit.

Cependant, si ce diplômé universitaire travaillait au Québec par la suite, il pourrait déduire de son impôt pendant, disons, 12 ans, chaque année un douzième du coût de sa scolarité, intérêts compris. L'étudiant disposerait d'une période de 20 ans, après l'obtention de son diplôme, pour se prévaloir de ce crédit fiscal, c'est-à-dire qu'il pourrait séjourner à l'étranger pendant huit des 20 premières années de sa carrière, sans perdre ce droit. S'il quittait le Québec en début de carrière il aurait ainsi une forte incitation à y revenir après quelques années.

Pour un diplômé collégial professionnel (un cours de trois ans), la période serait moitié moindre, soit, disons, 6 ans sur 15.

D'autre part, il lui serait offert de ne payer que les frais de scolarité actuels – donc très faibles – , en échange de son engagement écrit de pratiquer au Québec pendant 12 des 20 premières années de sa carrière (6 sur 15 pour le diplôme collégial professionnel).

Il aurait cependant le loisir, à tout moment, de « racheter » ses droits de scolarité, au point où il en serait rendu dans les années de travail écoulées.

#### d) Faire du Québec un paradis des familles

##### **Recommandation 10 :**

- Il faut déployer cet effort familial dans une optique d'attraction et de rétention de la population québécoise. Alors même que la mondialisation et, localement, la continentalisation du Québec vont accroître la mobilité des jeunes Québécois, il faut rendre absolument incontestable le fait que le Québec est l'endroit en Amérique le plus favorable à la famille et à l'enfance;
- Il faut faire en sorte que les jeunes Québécois ayant des enfants sachent qu'un départ ailleurs en Amérique se solderait par une perte d'avantages pour leur situation familiale;
- Il faut faire en sorte que les diplômés québécois partis ailleurs sur le continent pour quelques années d'efforts et de défi professionnels sachent, au moment de fonder une famille, que le retour au Québec est une option avantageuse pour leur nouvelle situation familiale;
- Il faut faire en sorte finalement que les étudiants étrangers invités à faire leurs études au Québec sentent, au moment de fonder une famille, qu'ils ont une raison supplémentaire de s'enraciner parmi nous.

#### 1. Donner du temps aux parents québécois qui en veulent

##### **Recommandation 11 :**

- Le Québec devrait devenir le lieu nord-américain où les salariés qui sont des parents d'enfants d'âge préscolaire ou en difficulté devraient avoir le droit, inscrit dans la loi des Normes minimales de travail, de ne travailler que quatre jours par semaine et de prendre jusqu'à 15 jours de congé supplémentaires par an, à leurs frais.

#### 2. Faire du Québec l'endroit en Amérique où le « coût de la vie familiale » est le moins élevé

##### **Recommandation 12 :**

- L'essentiel du futur effort québécois de réduction du fardeau fiscal des particuliers devrait porter sur celui des familles, de façon à faire du Québec, et notamment de Montréal, sur la presque totalité de la courbe de revenus, l'endroit en Amérique du nord où les coûts familiaux sont les plus faibles, tout compris.

##### **Recommandation 13 :**

- Le gouvernement québécois et les organisations d'affaires devraient mettre sur pied un programme de recrutement des québécois expatriés, notamment mais pas seulement des diplômés, sur une vaste échelle, pendant la période de croissance que nous connaissons. L'approfondissement de la politique familiale, sur les bases suggérées ici, donnerait à cet effort des arguments imbattables, du moins pour ceux de nos diplômés errants qui ont fondé ou pensent à fonder une famille.

e) Agir sans détour contre l'étalement urbain linguistique

**Recommandation 14 :**

- Le gouvernement québécois devrait faire en sorte que les coûts résidentiels et fiscaux sur l'île soient nettement compétitifs avec ceux de la banlieue.
- Au premier chef, il faudrait pratiquer « la vérité des prix » en ce qui concerne l'étalement urbain, c'est-à-dire faire assumer par les banlieusards la totalité des coûts, y compris scolaires, induits par l'ouverture de nouveaux quartiers.
- Par ailleurs, au moment où fait rage le débat sur les dettes accumulées par les anciennes villes de l'île de Montréal, le gouvernement québécois pourrait envisager de prendre directement et graduellement à sa charge tout ou partie des dettes passées, à la condition expresse que les économies réalisées sur le service de la dette soient totalement relayées en baisse de l'impôt foncier résidentiel sur l'île.
- Sachant que les résidents quittent souvent l'île pour la banlieue au moment de l'achat de leur première résidence, le gouvernement québécois pourrait prendre à sa charge de transformer, sur l'île, la « taxe de bienvenue » en « prime de bienvenue » pour la première résidence.
- Dans le même esprit, sachant que le départ vers la banlieue est souvent motivé par l'arrivée d'enfants dans le ménage, un effort particulier pourrait être fait, sur le thème « l'île des enfants », pour rendre l'île de Montréal plus attrayante pour la vie familiale.

**Recommandation 15 :**

- La reconnaissance de la spécificité anglophone devrait se traduire par une autonomie de gestion plus large pour les arrondissements bilingues, notamment mais pas seulement en matière culturelle, sans nuire au projet d'ensemble.

**IV – L'équilibre linguistique québécois, le gouvernement canadien et le monde**

a) La prédominance du français, le 10% manquant

**Recommandation 16 :**

- Le Québec doit demander au gouvernement fédéral de respecter le principe de prédominance du français sur le territoire québécois, en l'appliquant lui-même ou en acceptant de déléguer une partie de son pouvoir réglementaire au pouvoir québécois en matière linguistique dans les entreprises de compétence fédérale.
- Le gouvernement fédéral devrait également appliquer, dans son propre affichage au Québec, le principe, approuvé par sa propre Cour suprême, de prédominance du

français, afin d'uniformiser le message lancé par le Québec à ses nouveaux citoyens et au monde;

- Idéalement, le principe de prédominance du français au Québec devrait être constitutionnalisé, ce qui protégerait la législation québécoise contre toute velléité future d'uniformiser la législation linguistique d'un océan à l'autre.

b) Des politiques d'immigration et de population à deux vitesses

**Recommandation 17 :**

- Une fois complétée la refonte de sa politique linguistique et de population, le Québec devrait faire clairement savoir au Canada les aménagements requis dans ses champs de compétence pour assurer le succès de la politique québécoise, en matière d'immigration et de réfugiés, d'assouplissement de la politique en matière d'étudiants étrangers, de soutien à la famille, de flexibilité dans les exigences de mobilité, etc;

c) Sur la scène internationale, faire de la diversité un combat pratique

**Recommandation 18 :**

- Le Québec et le Canada devraient proposer aux pays membres de la francophonie d'agir de concert pour faire inscrire, à l'Organisation mondiale du commerce, les droits linguistiques des consommateurs, du moins ceux des grands groupes linguistiques mondiaux, reconnus à l'ONU. Ces droits devraient baliser la future implantation de marques de commerces et raisons sociales constituées d'expressions unilingues anglaises.

d) Simplifier le français, mission impossible ?

**Recommandation 19 :**

- De toute évidence, la réforme de l'orthographe, pour ne parler que de cet aspect, ne viendra pas de l'Académie française. Le Québec, avec des alliés Belges, Suisse, Canadiens et Africains, devrait faire en sorte que l'organisation de la Francophonie entame une démarche de réflexion et de proposition sur la modernisation du français, en fixant, par exemple, un calendrier sur une décennie.

e) Conforter l'identité québécoise : créer une citoyenneté québécoise interne

**Recommandation 20 :**

- Le Québec devrait proposer la création d'une citoyenneté québécoise interne, décernée à tous les citoyens canadiens résidant au Québec et à tous les immigrants devenant citoyens sur le territoire québécois.
- La Commission devrait dépêcher certains de ses membres en Finlande pour examiner l'exemple finlandais, qui a conféré à sa minorité suédoise d'Åland une citoyenneté interne, et en tirer les enseignements opportuns pour le Québec.